

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Juillet 1708.

TOME NEUVIÈME.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. VIII.

AVIS DU LIBRAIRE.

LA satisfaction que le Public témoigne de ce Journal dans les principales parties de l'Europe où il pénétre, va tous les jours en augmentant; c'est aussi ce qui m'a obligé d'être attentif à la réimpression des anciens mois à mesure qu'il m'en reste peu d'exemplaires, afin de satisfaire aux Memoires que je reçois de toutes parts, remplis d'anciens mois, ou de corps complets: ensorte que je suis toujours en état d'y satisfaire, & d'en faire promptement les envoys, soit de mois séparés, ou de corps complets, au gré d'un chacun.

L'Auteur de son côté n'oublie ni dépense ni soins pour rendre son Ouvrage également curieux & interessant; mais il se plaint avec raison, de ce que certains indiscrets, qui sans être connus de lui, ne laissent pas de lui adresser des Memoires concernant leurs interêts particuliers, ou ceux de leurs amis, pour inserer dans ce Journal, lesquels n'affranchissent pas même leurs paquets. On les averti que de pareils Memoires seront toujours rejettez ou laissez en rebut, avec d'autant plus de justice, que le Public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand ce seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de les adresser au Libraire, ou à l'Auteur qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

LA CLEF DU CABINET³
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses.

Juillet 1708.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **S**I la Reine qui regne en Angleterre, sur le simple soupçon qu'elle a conçu, que certains Seigneurs parmi la Noblesse Ecossoise, vouloient favoriser le Roi son frere, pour le faire monter sur le Trône que sa naissance lui a acquis & que la brigue ou l'injustice lui ont ravi, dans le tems qu'il étoit encore au Berceau; si, dis-je, la possession d'une Couronne, & un Sceptre à la main, permettent à cette Princesse de remplir les prisons d'Ecosse & de Londres, de quantité de Seigneurs Ecossois, qu'on a crû mal intentionnez pour son Gouvernement, le Roi d'Espagne Philippe V. étoit sans difficulté mieux autorisé qu'elle, de faire arrêter les Seigneurs Catalans, Aragonois & Valenciens, qui (après l'avoir reconnu pour leur legitime Souverain, & *Parallels des empires d'Ecosse avec ceux d'Espagne.*

4 *La Clef du Cabinet*

prêté les sermens de fidélité ordinaires) l'ont trahi ouvertement, & pris des engagemens oppofez aux intérêts de la Couronne: cependant ce Monarque n'a fait arrêter que trois ou quatre Seigneurs, & éloigné de la Cour quelques autres, fans même les priver de la poffeffion de leurs biens: Il eft pourtant certain que fi leurs crimes avoient été commis fous la domination de la Reine dont nous parlons, ou fous celle de certaines Puiffances, les emprifonnemens auroient été plus frequens, & la plûpart auroient déjà été décapités: au lieu qu'en Espagne, quoi que la rebellion ait embrasé plusieurs Provinces, les Bourreaux y ont été abfolument fans employ; le Roi aimant mieux attendre du repentir de fes Sujets les témoignages de la fidélité qu'ils lui doivent, que de les devoir au glaive de fa juftice.

*Rien n'est fi doux que la vengeance,
Quand elle fuit de prêt l'offense;
Mais auffi quand nos ennemis,
Sont humiliés & fôumis,
Et que les trouvant fans défenfe,
De leur punition nous pouvons ordonner;
Ab! qu'il eft beau de pardonner!*

*Amnistie
pour les Mi-
quelets.*

II. Sa Majefté Catholique donna dernièrement une nouvelle marque de fa clemence, en faifant publier dans les Royaumes de Valence & d'Aragon, une amnistie generale pour tous les Miquelets, qui dans le terme de douze jours, poseroient les armes, que la revolte & la rebellion leur avoit mis en main, & se retireroient chez eux: ceux

des Princes &c. Juillet 1708. 5

ceux au contraire qui ne profiteront pas de la grace qui leur est offerte, & qui seront pris, sont condamnez à la mort.

Le Roi a déchargé pour huit mois les droits appellez *Alcavalos*, tout le Royaume de Valence, à la réserve de la Ville capitale & de son territoire, parce que ce fut elle, qui attira les armes des Alliez dans le Royaume, & que les autres lieux ne se soumirent aux ennemis de la Monarchie, que lors qu'ils s'y virent forcez & dénuez d'un prompt secours; que même la fidelité que quelques Communaut. z firent toujours paroître pour leur Souverain, leur attira des vexations & des mauvais traitemens de la part de leurs nouveaux hôtes.

III. La Cour alla le 26. Avril au Palais de Buen-Retiro pour y rester quelque tems; on y mena le Prince des Asturies, qui jouit toujours d'une santé parfaite. Ainsi les prédictions du prétendu Prophète *Isaac Bickerstaf*, Anglois, (dont on a débité un si grand nombre d'exemplaires en Angleterre & en Hollande, uniquement parce que ces prédictions étoient desavantageuses à la Maison de France) se sont trouvées fausses en toutes leurs circonstances; dont l'une prédisoit la mort du jeune Prince des Asturies le 22. Avril; le 18. du même mois une revolte generale en Dauphiné; la mort de Monseigneur le Dauphin le 18. Mai, & plusieurs autres imaginations fanatiques, qui ont rendu l'Auteur ridicule, & fait mépriser ceux qui ajoutent aisément foi à de pareils ouvrages.

IV. Le 30. Avril le General Gui de Staremberg; & le Sr. de Belcastel, Officier

*Faux Pro-
phete An-
glois.*

*Mr. Star-
emberg ar-
rive en Ca-
talogne.*

General Anglois, débarquerent à Barcelonne, venant d'Italie, pour prendre le Commandement des Troupes Allemandes & Angloises: on ignore encore s'ils s'accommoderont mieux de l'esprit des Ministres de la Cour de Barcelonne, que n'ont fait Messieurs Petersborough, Galloway, Fagel, & quelques autres Generaux, qui sont venus fort mécontents de Catalogne & de Portugal.

*L'Amiral
Lacke passe
dans la Me-
diterranée.*

V. Le Vice-Amiral Lacke, partit le 8. Mai de Lisbonne, avec une Flotte de 32. Vaisseaux de guerre, & 130. Bâtimens Marchands ou de transport, dont la plupart vont sur les côtes de Gènes, pour y prendre les troupes destinées pour le secours de la Catalogne, & les autres sont chargés de marchandises pour l'Italie ou pour les échelles du Levant. Cette Flotte passa le Détroit de Gibraltar le seize du même mois.

*Mouve-
mens de Mr.
d'Orleans.*

VI. Mr. le Duc d'Orleans n'a pas pû faire l'ouverture de la Campagne en Catalogne d'aussi bonne heure qu'on l'avoit projeté; parce que l'abondance de Neiges, qui tomberent sur les Montagnes les mois de Mars & d'Avril, étant venuës à fondre, avec des pluyes continuelles, avoient tellement enflé les rivières, qu'il n'avoit pas été possible d'y jeter des Ponts, pour faire passer les troupes ni l'Artillerie. S. A. R. accompagnée du Comte de Bezons Lieutenant Général des Armées de France, étant arrivée à Lerida le 12. Mai, donna ses ordres dans tous les quartiers où les troupes s'étoient assemblées, de marcher vers le bas Ebro: ce Prince marchant à la
gau-

gauche de ce Fleuve avec la plus grande partie de l'Armée, pendant que Mr. le Marquis d'Arenne marchoit à la droite avec les détachemens qui avoient été assemblés à Flix & à Mora, arriva dans la viguerie de Tortose, à deux lieuës de la Ville de ce nom, le 26. Mai; Comme Mr. le Duc d'Orleans, fut obligé de marcher pendant plus de quinze lieuës par de très-rudes Montagnes steriles, où l'on ne trouve presque que des rochers nus, sans bois, ni sans villages, ses troupes ont surmonté tous les obstacles que la mauvaise qualité du Pais, & la rebellion des peuples leur a présenté; ce qui n'a pas pû se faire sans des fatigues très-considerables: S. A. R. qui tire partie de la subsistance de son Armée du Royaume de Valence, fit halte aux environs de Tortose, pour laisser reposer ses troupes pendant quelques jours, avant de rien entreprendre.

VII. Les pluies continuelles ont retardé les opérations de la Campagne, sur les frontières de Portugal aussi bien qu'en Catalogne: Tout ce qu'on peut dire présentement de positif, sur les Lettres de Madrid du 29. Mai, c'est que les Armées étoient campées à vûë l'un de l'autre dans la Province d'Alentajo, quelques lieuës au dessous de Badajox; celle d'Espagne commandée par le Marquis de Bay, & celle de Portugal par le Marquis Das Minas; mais comme l'une & l'autre de ces Armées sont peu nombreuses, il y a apparence qu'elles feront également sur la defensive, & qu'elles n'entreprendront rien de fort éclarant.

VIII. Monsieur le Duc de Noailles, yant assemblé une petite Armée en Roussillon,

Mouvement des Armées en Portugal.

*Mr. de
Noailles en-
tre en Casa-
logne.*

fillon, passa les Monts Pirenées le neuvième Mai; entra dans le Lampourdan, & s'est avancé vers la rivière du Ter, du côté de Gironne, où le Prince de Darmstadt commande un petit Corps pour couvrir cette Place, & disputer le passage de la rivière aux troupes Françoises.

*Convoi
débarqué à
Roses.*

IX. Un Convoi de cinquante Barques, chargées de provisions de bouche & de guerre, pour l'Armée de Mr. de Noailles, partit du Port de Cette en Languedoc, au commencement de Mai, & arriva sans aucun obstacle dans le Golphe de Roses, & dans la rivière de Fluvia, où elles ont déchargé.

*Autre
Convoi bat-
tu par Mr.
Lacke.*

Le 19. du même mois, il partit un autre convoi du Port de Cette, composé de 130. petits bâtimens de charge, sous l'escorte de 3. Fregates commandées par Mr. de Mons, dont la plus grande partie devoit aller débarquer à Peniscola dans le Royaume de Valence, à environ dix lieues de Tortose, & le reste au Port Mahon dans l'Isle de Minorque. Ceux-ci sont arrivez au lieu de leur destination; mais les autres ayant rencontré la grosse Flotte du Chevalier Lacke, Mr. de Mons dès qu'il l'aperçut, donna le signal pour revirer bord; Il fut poursuivi sans avoir pû être atteint, il arriva à Toulon le 28. Mai avec une partie de son Convoi, le reste fut dispersé & se sauva à Roses, à Collioure, & dans les autres Ports de la Côte, où ils purent aborder, à la reserve de dix-huit petits bâtimens chargez de bled & d'autres provisions qu'on croit perdus, & qui, selon quelques avis, ont été conduits à Barcelonne; voilà toutes les circonstances que nous avons ap-
pris

des Princes &c. Juillet 1708. 9

pris jusqu'à present de cette rencontre: si ces avis se trouvoient fautifs, nous les rectifieront dès que la verité sera mieux éclaircie qu'elle ne la pû être dans le tems qu'on finit cet Article.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **M**onsieur le Marquis de Torcy, Ministre & Secretaire d'Etat, qui n'aime pas moins les gens de Lettres, que Mr. de Colbert son Oncle aimoit les Arts & les Sciences, vient de donner des marques de sa generosité au fameux Mr. de la Roque, en lui assignant une pension de huit cens écus. C'est le même qui critiqua Mr. Varrillas, dont les ouvrages sont tombez presqu'aussi tôt qu'ils ont été achevez & connus du public. Mr. de la Roque est fort connu & estimé en Hollande, où il travailla autrefois à la continuation *des Nouvelles de la Republique des Lettres*, pendant une maladie de quelques mois, qui obligea la sçavante & féconde plume de Mr. Bayle, de discontinuer cet ouvrage pénible.

II. On a publié une Déclaration du Roi du 14. Mai, qui proroge encore pour trois ans, la deffense qui fut faite le 9. Juin 1705. aux nouveaux convertis, qui auroient dessein de sortir du Royaume, de vendre leurs biens immeubles, sans en avoir auparavant obtenu la permission d'un Secretaire d'Etat pour ceux qui monteront à trois mille livres & au dessus, ou de l'Intendant de leur

Mr. de Torcy, sa generosité envers Mr. de la Roque.

Declaration contre les nouveaux Convertis.

ressort, pour les biens dont la valeur sera estimée au dessous de mille écus.

Le Cardinal de la Tremoïlle fait Commandeur de l'Ordre.

III. Le 27. Mai, jour de la Pentecôte, le Roi nomma le Cardinal de la Tremoïlle, pour remplir une des places vacantes de Commandeur de l'Ordre du S. Esprit. On avoit crû que l'autre seroit donnée à Mr. l'Evêque de Strasbourg; mais cela ne pouvoit pas se faire, parce qu'il n'a pas encore l'âge competant par l'Institut.

Generaux qui commandent sur les Côtes.

IV. Quoiqu'on ajoûte peu de foi en France aux bruits rependus à Londres & en Hollande, que la Flotte des Alliez, sous le Commandement de l'Amiral Bings, devoit faire une descente sur les côtes du Royaume, le Roi n'a pas laissé de donner ses ordres dans toutes les Provinces voisines de la Mer, pour veiller à leur sûreté, & d'y tenir des troupes, qui jointes aux milices, sont suffisantes pour rendre inutiles de pareilles entreprises, si elles étoient aussi féricuses qu'on affecte de le publier depuis plusieurs mois. Parmi les Officiers Généraux qui commandent sur les Côtes de France, Mr. le Marechal de Château-Renault a eu le Commandement de la Bretagne, ayant sous lui Mrs. de Lanion, de Vibrat & de Clodoré; Mr. le Marquis de Raffen & Mr. de Monteault commandent sur les Côtes de Normandie.

Mr. de Fourbin son Escadre.

V. Le Comte de Fourbin, mit à la voile de Dunkerque au commencement de Juin, avec une Escadre de neuf Vaisseaux de guerre, dont deux sont de 64. pièces de Canon, deux de 54. un de 50. deux de 46. & deux de 26. Mr. de Fourbin monte le Hampton-court; Mr. de Tourouvre le Grafton, qui sont

des Princes &c. Juillet 1708. 11

font deux gros Vaisseaux pris sur les Anglois ; Le Comte d'Illiers commande le Mars, Mr. Hennequin l'Auguste, Mr. Gabaret le Griffon, Mr. du Quêne le Prothée, Mr. Bart le Blaswal, Vaisseau pris sur les Hollandois, Mr de Rambune les Sorlingues, autre Vaisseau pris sur les Anglois. Mr. Dugué-Trouin a dû partir de Brest en même tems, avec une autre Escadre.

VI. Nous n'avons fait mention le mois dernier, * que de quatre Charges de nouveaux Intendants du Commerce ; Il y en a six de créées qui sont remplies par six Maîtres des Requêtes, qui sont Mrs. d'Agueffeau, de Caumartin, de Machault, de Martanges, Chauvelin & d'Orsay.

*Intendants
du Commer-
ce.*

VII. La Charge de Sur-Intendant des Bâtimens, vacante par la mort de Mr. Mansart, (dont nous ferons mention ailleurs) a été supprimée ; En même tems le Roi créa une Charge d'Inspecteur des Bâtimens, qui en fera les fonctions aux appointemens annuels de seize mille livres. La charge de premier Architecte, que Mr. Mansart s'étoit réservée & avoit comme unie à la sienne de Sur-Intendant, a été donnée à Mr. de Côte, & celle d'Architecte ordinaire, que celui-ci remplissoit, a été donnée à Mr. de Lambert Contrôleur des Bâtimens de Versailles ; Les appointemens de cette Charge, qui n'étoient que de 2400. livres, ont été augmentez jusqu'à 4000. livres.

*Création
d'Inspecteur
des Bâti-
mens.*

VIII. Monseigneur le Duc de Bourgogne a ordonné aux Officiers de l'Armée, d'observer exactement la Discipline Militaire, afin de servir d'exemple aux Soldats.

*Ordres de
Mr. de Bour-
gogne.*

Dés

* Voyez Juin pag. 414.

Dés qu'il fut arrivé à l'Armée, il fit publier une Amnistie generale, que le Roi accordoit à tous les deserteurs François, qui viendroient joindre leurs Regimens, ce qui en a déjà ramené plusieurs.

A peine Messieurs les Princes furent partis pour aller faire la Campagne en Flandres, qu'on vit paroître plusieurs pièces de Poësie à leur louange. Le Sr. Maugard, dont la veine poëtique est toujours très-feconde, a fait sur ce départ un Sonnet, où il fait parler la gloire en ces termes.

Vous en qui la bravoure a sçû précéder l'â-
ge,

Venez jeunes Heros, moissonner des lauriers;
Il est tems qu'on vous voye avec un vif cou-
rage,

Disputer la Couronne aux plus hardis
guerriers.

Petit-fils d'un Ayeul aussi vaillant que sa-
ge,

Montrez-vous de ses faits les nobles heri-
tiers.

A suivre vos drapeaux la victoire s'enga-
ge;

Allez dompter l'orgueil de cent rivaux al-
tiers.

LOUIS entre vos mains a déposé sa fon-
dre;

Attaquez ces Titans; reduisez-les en pou-
dre;

Sur les bords de l'Escant la gloire vous at-
tend.

Marchez, courez, volez de conquête en
conquête;

Ces Palmes (qui rendoient l'Anglois dur,

des Princes &c. Juillet 1708. 13
insultant,)

Da fier Vainqueur d'Hocstedt; vont secher
sur la tête.

IX. Mr. Durey de Vieux-court, Tre- *Mr. Durey*
saurier general de l'extraordinaire des guer- *Tresaurier*
res, s'est demis de cette Charge en faveur *de l'extraor-*
de Mr Durey de Sauroi son frere, qui étoit *dinaire des*
Receveur general des Finances de Franche- *guerrés.*
Comté.

X. Au mois de Mai dernier, on a re- *Ordre de S.*
nouvellé à Paris le service que Messieurs les *Lazare, font*
Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre de *un service*
St. Lazare, avoient accoustumé de faire, *pour Henri*
pour le repos de l'ame du Roi Henri IV. *IV.*

mais pour en sçavoir l'origine, il est neces-
saire d'observer que les Chrétiens Occiden-
taux, dans le tems qu'ils occupoient la ter-
re sainte, établirent un ordre de Chevale-
rie sous le nom de St. Lazare, qui étoit tout-
à-fait separé des autres Ordres Militaires,
qu'on connoît sous celui de Templiers, de
Theutons, & de St. Jean de Jerusalem ou
de Malte.

Après que les Chrétiens eurent été chas- *Remarques*
sés de la Terre sainte, le Roi Louïs VII. *sur cet Or-*
donna aux Chevaliers de St. Lazare les ter- *dre.*
res de Boigny près d'Orleans, où ils établi-
rent le Siege principal de l'Ordre en 1154.

Les Chevaliers de Malte obtinrent par
faveur ou par surprise du Pape Innocent
VIII. une Bulle qui supprimoit cet Ordre,
& qui l'unissoit à celui de Malte; mais quoi
que cette suppression n'eût pas lieu en Fran-
ce, cet Ordre ne laissa pas que des'affoiblir
considérablement, jusques à ce que Phai-
bert de Nereftang, Capitaine des Gardes
du

du Corps, ayant entrepris de le faire ressusciter, obtint du Roi Henri le Grand son Souverain, la Charge de Grand-Maître de cet Ordre, que le Pape confirma par une Bulle de l'an 1608. avec privileges aux Chevaliers de se marier & de tenir des pensions sur des Benefices consistoriaux.

Deux ans après, c'est-à-dire le 14. Mai 1610. le paricide François Ravailiac, ayant assassiné le Roi de deux coups de couteau dans son Carosse, dont il mourut sur le champ, le Grand Maître, les Commandeurs & les Chevaliers de St. Lazare, (pour laisser à la posterité des marques de leur reconnoissance envers un si grand Roi,) résolurent de lui faire un Service annuel à pareil jour; on l'a continué pendant tout le tems qu'il y a eu des Grands Maîtres de la Maison de Nerestang; mais cette coutume s'étant ralentie depuis plusieurs années, Mr. de Dungeau, dont le zéle & la pieté a été secondée de tous les Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre, l'a retablie cette année; tout ce Corps, (du moins tous ceux qui se trouverent à Paris) allerent à l'Eglise de St. Germain des Prez en habit de deuil; le Herault de l'Ordre, vêtu de son habit de ceremonie, tenant d'une main un cierge, & de l'autre son bâton couvert d'un crêpe alla à l'offrandre. Le Roi a sçû très bon gré à tous ces Messieurs, du retabliement de cette pieuse ceremonie, qui se fit le 12. Mai, à cause que le 14. le Chapitre étoit occupé aux Processions des Rogations.

ARTICLE III.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable
en ITALIE depuis le mois dernier.

IL s'étoit répandu un bruit, il y a un peu plus d'un mois, que M. le Duc de Savoye étoit disposé à faire son accommodement avec les deux Couronnes, afin d'avoir la gloire d'être le premier qui auroit éteint le malheureux flambeau qui embrase l'Europe de toute part, & qui n'a été allumé que pour enlever la Couronne d'Espagne à sa propre famille; ces bruits se sont évanouïs presqu'aussitôt qu'ils ont été débités; peut-être que ce qui y avoit donné lieu, c'étoit les difficultez que Son Altesse Royale fit naître, dans ce tem-là, de reconnoître la Princesse de Wolfembutel pour *seconde Reine d'Espagne*, au préjudice des interêts de sa propre fille; mais on fut informé peu après que ces difficultez n'avoient pour fondement que d'obtenir de la Maison Imperiale quelque nouveau sacrifice des dépendances du Duché de Milan.

*Sentiment
du Duc de
Savoye con-
tre sa famil-
le.*

Je me souviens d'avoir lû quelque part, un trait de Poësie que je vais placer ici sans conséquence; je laisse au Lecteur à en faire telle application qu'il jugera à propos.

*Ces vains & foibles noms d'amis & de pa-
rens,*

*Sont du droit des petits & non du droit des
grands:*

*Un tel dans sa Couronne a toute sa famil-
le,*

*Son Etat est son fils ; sa grandeur est sa fille ;
Et de ses interêts bornant sa parenté ,
Tout seul il est sa race & sa posterité.*

*Moines dé-
froquez.*

II. Au commencement du mois de Mai on publia à Rome un Indult * en faveur des Moines ou Religieux Apostats, par lequel Sa Sainteté les pardonne & leur permet de rentrer dans leur Ordre ou tel autre qu'ils voudront choisir ; on fait si peu d'état des Moines défroquez dans les Païs étrangers ; principalement dans les Etats Protestans , qu'en Hollande on dit communément en forme de Proverbe , *qu'il seroit difficile de faire un bonête homme d'un Moine défroqué* ; parce qu'on est prévenu qu'il n'y a que le libertinage qui les a engagés de se sauver de leur Monastere.

*Départ des
Galeres du
Pape pour
Malte.*

III. Sur les bruits qui se sont répandus ; que les Turcs menaçoient l'Isle de Malte, le Grand Maître ayant demandé du secours au S. Siege, le Pape fit partir ses Galeres au mois d'Avril , avec six cens hommes d'Infanterie commandées par Don Frederico Colonna. Les Capitaines & les Lieutenants de ces Troupes Auxiliaires sont tous Chevaliers de Malte.

*Baile de
Venise à Con-
stantinople.*

IV. Quoi que la République de Venise n'ait pas moins conçu d'ombrage de l'armement des Turcs que les Maltois , & qu'elle ait pris ses précautions dans les échelles du Levant, elle n'a pas laissé de nommer le Chevalier, Mocenigo , (ci-devant Ambassadeur en Angleterre) pour aller à Constantinople

* *C'est une grace particuliere que le Pape a droit d'aceorder , contre la disposition du Droit commun,*

des Princes &c. Juillet 1708. 17

tinople, revêtu du Caractere de Baile de la Republique: Ce n'est qu'à la Cour du Grand Seigneur, où les Ministres de Venise ont le titre de Baile, ayant conservé ce nom, qu'on donnoit anciennement à ceux qui residioient, ou faisoient la fonction de Consuls de Venise, près des Empereurs d'Orient.

V. Lors que les Napolitains appellerent chez eux l'année dernière, les Imperiaux, pour se soustraire de l'obéissance qu'ils avoient jurée au Roi d'Espagne Philippe V. Ils avoient fait fonds sur trois choses qui leur ont également manqué, & qui font regretter à la plupart le Gouvernement précédent: I. Que les Troupes Allemandes en agiroient comme les Troupes Françoises ont fait en Italie, pendant tous le tems qu'elles y ont été; c'est-à-dire, qu'elles n'exigeroient rien de leurs hôtes sans le payer, & que les Princes qui les employent, les payant exactement, cet argent se repandroit dans le Royaume. II. Que s'étant donnés volontairement à la Maison d'Autriche, elle se contenteroit d'avoir pris possession d'un Royaume, & des revenus domaniaux, sans rien exiger des peuples. III. Enfin ils comptoient que ce changement de Gouvernement leur produiroit une abondance de toutes choses, & que la douceur de la vie dont ils se flattoient, obligeroient les Siciliens de suivre l'exemple des Napolitains; ou qu'aux pis aller, on les y contraindrait bientôt.

Les Allemands n'ayant pas accoustumé de vivre en Religieux, ne se font pas conformez au sentiment des Napolitains; Ils avoient trop pris de peine pour venir délivrer le Ro-

B

yaume

*Napolitains
regrettent le
precedent
Gouvernement.*

yaumed'un joug qui paroiffoit pesant à ceux qui n'en supportoient presque aucun fardeau , pour ne pas en exiger quelque salaire. Les nouveaux Ministres & les Viceróis éloignez de l'œil de leurs Maîtres , n'ont pas fait difficulté de feigner les Peuples à différentes reprises & sous divers pretextes , comme le moyen le plus assuré d'abattre le feu & l'emportement qu'auroit pû produire un second accez de frenesie , pareil à celui dont ils venoient de sortir. Les Siciliens voyant de près ce qui se passoit chez leurs voisins , n'ont pas jugé à propos de s'exposer à courir les mêmes risques , & se sont contentez de l'état & de la condition où ils se trouvent ; Cependant comme leurs greniers sont absolument necessaires aux Napolitains , on leur a déclaré qu'ils ne leur seroient ouverts qu'après qu'on seroit assuré que leur bled ne serviroit pas à fournir du pain à leurs ennemis.

Ces resolutions furent suivies de quelques préparatifs de guerre , qu'on fit en Sicile , (où le Comte Mahoni a conduit un secours de six Bataillons de Troupes Françaises ou Espagnolles , & un Regiment de Dragons) tant pour la défense de cette Isle , que pour porter la guerre dans la Calabre , d'où la Ville de Naples tiroit sa subsistance. Le Comte de Thaur nouveau Vicerói de Naples , entreprit d'envoyer quelques Troupes Allemandes dans la Calabre , sous pretexte de défendre la Province des insultes des Siciliens ; mais veritablement pour les faire subsister plus aisément & pour faciliter l'enlevement des grains dont on avoit besoin dans la Capitale du Royaume. Sur cet

avis

des Princes &c. Juillet 1708. 19

avis les Peuples de Calabre lui envoyerent une députation, pour le prier de ne pas leur envoyer des Troupes si mal disciplinées, qui infailliblement exciteroient une revolte dans le País, l'assurant que leurs Milices suffisoient pour la défense de la Province, & que les Marchands de Naples pouvoient en toute seureté venir acheter le peu de grains qu'ils avoient à vendre.

Peuples de la Calabre refusent les Troupes Imperiales.

VI. Le 20. du mois d'Avril, deux Galeres qu'on avoit préparé à Clagliari en Sardaigne, pour porter du secours au Port Mahon, dans l'Isle de Minorque, étant sur le point de se mettre en Mer la Chiourne d'une de ces Galeres, à l'instigation d'un Forçat Napolitain & d'un Valencien, se revolta contre ses Officiers, en jetta quelques-uns dans la Mer, enchaîna les autres; & ayant fait forcé de rames & de voiles alla mouïller l'ancre à la portée du Canon de Naples, le 26. du même mois, elle envoya sa Chaloupe à terre pour capituler avec le Viceroi, qui accorda la liberté aux Forçats tant Chrétiens que Turcs, fit conduire dans les Châteaux le Capitaine de la Galere, & tous ceux qui ne voulurent pas se soustraire de l'obéissance du Roi d'Espagne; ensuite on conduisit cette Galere en triomphe dans le Port avec plus de fanfares & de solemnités que si on l'avoit gagnée dans un Combat contre les Infideles. La perfidie de ce Forçat est en quelque maniere pardonnable, si l'on considere, que l'homme étant né libre, ne cherche qu'à se tirer de la captivité; cependant l'exemple prejudiciera sans doute aux autres Forçats.

Galere qui déserte le service du Roi d'Espagne.

VII. Le Cardinal Archinto Archevêque

*Excommunication
contre les
Ministres du
Milanois.*

de Milan, a communiqué au Senat de cette Ville-là une lettre que le Cardinal Pauluci lui a écrite au nom du Pape, par laquelle Sa Sainteté paroît resoluë d'excommunier tous ceux qui ont conseillé ou exécuté les ordres des Cours de Vienne & de Barcelonne contre les Immunitéz de l'Eglise. Ces Conseillers soutiennent qu'ils n'ont point encouru l'excommunication en ce qu'ils n'ont conseillé de sequestrer les revenus des Ecclesiastiques absens, que pour empêcher la sortie de l'argent de l'Etat de Milan : Il n'est pas certain que la Cour de Rome ; soit satisfaite de cette équivoque.

*Le Marquis de Prié
Commissaire
de l'Empereur, sa
recompense.*

VIII. Le Marquis de Prié, Secrétaire d'Etat de Mr. le Duc de Savoye, dans la Maison duquel le Comte d'Aversberg Ministre de l'Empereur, fut caché depuis le mois de Juillet 1703 jusqu'au mois d'Octobre suivant, lors de la négociation secrette du Traité qui a detaché S. A. R. de l'alliance des Couronnes de France & d'Espagne ; ce Marquis, dis-je, avoit trop bien servi la Maison d'Autriche dans cette occasion, pour n'en devoir pas esperer quelque recompense proportionnée à ses services ; aussi l'Empereur l'a-t'il honoré de la Charge de son Plenipotentiaire & son Commissaire Général des guerres en Italie.

*L'Empereur
demande des
Contributions
aux Princes
d'Italie.*

C'est en cette qualité qu'il a sommé tous les Princes d'Italie, qui sont, ou qu'on pretend être Feudataires de l'Empire, de payer à la Maison d'Autriche, de nouvelles contributions, beaucoup plus fortes que celles qu'ils ont payées les années precedentes ; il les menace d'exécution militaire, s'ils n'obéissent, & leur promet au contraire qu'ils feront

des Princes &c. Juillet 1708. 21
feront confirmez dans leurs privileges & li-
bertez lors qu'ils auront payé. Quand Bru-
tus voulut vendre aux Cinanois, peuples de
la Lusitanie, l'amitié de la Republique de
Rome, il leur parla à peu près en ces termes.

*Apprenez-moi de quelle somme ,
Vous voulez racheter habiles Cinanois ,
La paix & l'amitié de Rome ,
Avec l'heureux pouvoir de vivre sous vos loix ;
De votre sort enfin, c'est vous laisser les maîtres.*

Ces peuples, moins dociles que ne le sont
aujourd'hui les Princes d'Italie, lui répon-
dirent.

*Nous n'avons point reçu de nos braves An-
cêtres ,
De l'or pour acheter la douce liberté ,
Que vous voulez nous vendre ;
Et nous n'en avons hérité
Que du fer pour la bien deffendre.*

IX. Tous les Princes d'Italie n'ont pas
également lieu de se plaindre de l'Empereur; *L'Empe-
reur donne*
il y en a du moins deux qui ont ressenti des
marques de la generosité & de la bien veil- *la Mirando-*
lance de S. M. I. Mr. le Duc de Savoye est *le au Duc de*
déjà en possession de ce qu'on a demembré *Modene.*
du Duché de Milan en sa faveur, & l'Em-
pereur vient de dépoüiller les Princes de la
Mirandole de leur petite Souveraineté, (no-
n obstant le zéle & l'attachement qu'ils firent
paroître pour la Maison d'Autriche, au
commencement de cette guerre,) pour en
gratifier le Duc de Modene, en considera-
tion de ce qu'il a été le second Prince d'Ita-

lie & le Duc de Savoye le premier, qui ont reconnu le frere de S. M. I. pour *Roi d'Espagne*.

*Armement
naval des
Turcs.*

X. Par des lettres de Venise on a eu avis de Constantinople, du 12. Avril, que les six Vaisseaux de guerre du Grand Seigneur, sortis peu auparavant des Dardanelles, sous la conduite d'un Officier Renegat, qu'on nomme *Moyorquin*, avoit pris dans l'Isle de Paros, deux Armateurs Maltois, qui y avoient relâché pour épalmer ou carrener leurs Vaisseaux; * Que le Capitan Bacha devoit les aller joindre au mois de Mai, avec les Galeres & les Galiottes du Grand Seigneur; mais que comme il n'y auroit qu'environ six mille hommes de débarquement, il y a apparence que le dessein des Infideles n'est que de faire une descente dans les endroits qu'ils ont resolu de piller, & d'y enlever des Esclaves, afin de renouveler leurs chiourmes.

*Le Duc de
Matalone,
arrêté pri-
sonnier d'Es-
tat à Naples.*

XI. Le Duc de Matalone a été arrêté à Naples, par ordre du Comte de Thaur, & conduit prisonnier dans le Château-neuf, où il est gardé à vûe, personne n'ayant la permission de lui parler, sans le consentement du Viceroi; ce qui a d'autant plus surpris le public, que ce Duc étoit un des principaux Seigneurs qui ont favorisé la Maison d'Autriche dans la dernière revolution: On ne dit pas le sujet de sa disgrâce; mais on soupçonne, que n'ayant pas lieu d'être satisfait du nouveau Gouvernement, il entretenoit

* *Ce terme de Marine, signifie nettoyer la partie du dehors du Vaisseau qui est dans l'eau, & la froter de suif, afin que le Bâtiment vogue avec plus de facilité.*

des Princes &c. Juillet 1708. 23
trenoit quelque correspondance à Rome, pour y chercher quelque protection auprès du Roi Philippe, auquel il demandoit pardon de la conduite qu'il avoit tenue contre son honneur & les intérêts de son Souverain.

XII. Le Gouverneur de Porto-Longone, sur les Côtes de Toscane, ayant fait embarquer secrètement environ 500. hommes sur des petits bâtimens, furent débarquer à Rio, afin de venir couper les derrières des troupes Allemandes qui avoient investi la Place par terre; Lors qu'ils furent à portée, ils donnerent le signal convenu avec le Gouverneur, qui ayant fait faire une sortie, mirent les Imperiaux entre deux feux, leur tuèrent 35. hommes, en firent 47. prisonniers, la plupart bleffez, le reste se sauva à la faveur de la nuit. Des lettres de Livorne, qui ont donné avis de cette action, ne marquent point le jour qu'elle est arrivée, ni aucune autre particularité que celle que nous venons de rapporter, dont quelques Nouvellistes des Païs étrangers ont fait mention, & ont ajoûté que le blocus de cette Place étoit levé.

*Blocus de
Porto-Longone levé.*

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en SUISSE depuis le mois dernier.

I. CE ne fut que le quatorzième Mai dernier qu'on fit à Soleure l'échange des ratifications du Traité de Neutralité de Neuchâtel, où les Députez de Zurick & de B. rne, allerent trouver Mr le Marquis de Puissieux, Ambassadeur extraordina-

re de France. Puis que nous avons inferé dans nos précédens Journaux plusieurs pièces concernant cette affaire, il est nécessaire d'y mettre aussi celles qui ont couronné l'ouvrage : on doit ajoûter d'autant plus de foi aux copies que j'en donne, qu'elles ont été prises sur les originaux à Zurich, & qu'elles sont conformes aux Extraits qu'on en a envoyé dans tous les Cantons. Je commence par le Traité ou Acte qui fut arrêté à la Diette generale de Bade au mois de Janvier.

Acte servant de Neutralité pour Neuchâtel.

SOit notoire par la presente : Les treize Louïables Cantons & Coalliez de la Suisse, ayant appris que Sa Majesté Royale de France a fait paroître son indignation envers la Ville & les Comtez de Neuchâtel, de Valengin & dépendances, depuis la dernière affaire de succession & d'investiture, en ce que le commerce a été effectivement interdit aufdites Villes & Communautez de Neuchâtel, de Valengin & dépendances, avec le Comté de Bourgogne, & qu'ils pouroient avoir encore de plus grands inconveniens à attendre, ce qui pourroit troubler & alterer le repos conservé jusqu'ici, (par la grace de Dieu,) en Suisse.

Lesdits Louïables Cantons assemblez dans cette Diette generale & extraordinaire à Bade, n'ont pû se dispenser de prendre à cœur cette occurrence survenante aux Villes & Comtez de Neuchâtel, Valengin & dépendances, & de songer aux moyens qui puissent conserver le doux repos dans la Patrie commune ; & comme ils se sont souvenus, que Sadite M. R. a fait entendre plusieurs fois très-benigne-
ment

des Princes &c. Juillet 1708. 25

ment, qu'Elle n'envioit point au Loüable Corps Helvetique son repos & sa sûreté, & qu'elle étoit portée à détourner ce qui pourroit les troubler, dans la crainte qu'un feu si proche, n'embrase aussi les Cantons eux mêmes; ils prient très affectueusement Son Excellence * qu'il lui plaise de faire en sorte par ses puissans offices, qu'il plût très benignement à Sa M. T. C. par la bienveillance qu'elle a toujours témoigné au Loüable Corps Helvetique de ne point perseverer dans le mécontentement qu'Elle a conçu contre les Villes & Comtez de Neuchâtel, de Valengin, & dépendances, en sorte qu'on leur rouvre le libre commerce; que pour l'amour de la loüable Suisse, on ne les greve pas d'avantage, & qu'ils soient laissez plus avant comme jusqu'ici, dans le repos dont ils ont jouï par le passé.

En échange les Loüables Cantons auront à cœur d'obtenir pareillement au lieu requis, la sûreté reciproquement requise, afin que ni Sa Majesté Royale, ni ses Pais & Sujets ne soient inquietez en aucune maniere, directement ni indirectement, de & par lesdites Villes & Comtez de Neuchâtel, de Valengin & dépendances; bien entendu qu'il ne sera point préjudicié par ce Traité, aux protestations que les quatre Loüables Cantons de Lucerne, d'Ury, Fribourg & Soleure, ont fait remettre à Neuchâtel; qu'il ne portera point de dommage à aucun des Loüables Cantons & Coalliez, & que par là il ne sera rien donné ni ôté à aucun autre qui que ce soit. Donné à Bade en Ergau, dans une Diète tenuë

* C'est Mr. le Marquis de Puisieux Ambassadeur de France.

nué par les treize Louïables Cantons & Coal-
liez de la Suisse, en Janvier de l'année après
la Nativité de nôtre Seigneur & Sauveur Jesus-
Christ 1708.

II. Toutes les difficultez que le Canton
de Berne, (par l'organe des Ministres d'An-
gletterre & de Brandebourg) fit naître à l'oc-
casion des changemens qu'on vouloit faire
à ce Traité, n'ont produit qu'une perte
de tems de trois mois; Berne s'est vû con-
traint d'adherer aux raisons des autres Can-
tons ses Coaliez à la Diette d'Arav : voici
la Ratification des Cantons Protestans; car
les Catholiques avoient donné la leur plu-
sieurs mois auparavant, comme nous l'a-
vons remarqué dans les Journaux préce-
dens.

*Ratification
du susdit
Traité par
les Cantons
Protestans*

NOUS Bourgmestres, Avoyers, Landames
& Conseils des Louïables Cantons & Coal-
liez Evangeliques de la Suisse, sçavoir Zurich,
Berne, Glaris, Basle; Schaffouse, Appenfel,
des Paroisses exterieures, Villes de St. Gal &
Bienne, ratifions & approuvons tous en com-
mun le projet nommé (*inseré*) ci-dessus,
qui a été fait par Mrs. les Députez des treize
Louïables Cantons & Coaliez de la Suisse,
dans une Diette generale tenuë à Bade au
mois de Janvier de cette année, en sorte
qu'ayant plû, sur nôtre instance, à Son Excel-
lence Mr. Roger Brulari, Chevalier des Or-
dres du Roi, Marquis de Puisieux & de Sil-
lery, Gouverneur de Sa Majesté Royale de
France & de Navare à Heuningue & à Esper-
nay, Lieutenant General de ses Armées &
Ambassadeur en Suisse, de l'envoyer à Sa M.
Royale;

des Princes &c. Juillet 1708. 27

Royale, nôtre très benin Seigneur & Confederé, elle peut être assurée avec cela, que nous observerons exactement, sur la reciprocité dûë, la paix perpetuelle & les Alliances, comme aussi le Traité de Neutralité fait en l'année 1702.

Et Nous Avoyer, Petit & Grand Conseil de la Ville de Berne, promerrons en particulier, que ceux de Neuchâtel & de Valangin, comme nos Combourgeois, en vertu de la Paix perpetuelle, & de l'Alliance de l'année 1663. que nous avons avec la Couronne de France, lesquels nous tenons y être compris, n'entreprendront rien directement ni indirectement, contre ladite Couronne & ses Païs, & que l'on ne permettra pas que l'on entreprenne quelque chose par lesdits Comtez contre les Provinces du Royaume de France. En échange, nous prions aussi Sa Majesté Royale de vouloir observer en tout & par tout la Paix perpetuelle & l'alliance; & en consequence de laisser jouïr ceux de Neuchâtel & de Valengin, avec leurs dépendances, comme par le passé du repos, du libre eommerce & de la Paix.

*Promesse
de Berne en
particulier.*

Et pour plus grande foi de cela, Nous avons fait apposer à la presente au nom de nous tous, le Seau de nos chers, fideles, & anciens Alliez de la Ville de Zurich, & fait signer par le Secretaire d'Etat de ladite Ville de Zurich, le 28. jour d'Avril de l'année après la Nativité de Nôtre Seigneur & Sauveur J. C. 1708 *signé*, JEAN JACQUES HOLTZHALB. *Secretaire d'Etat à Zurich, avec le grand Seau.*

III. Lors de l'échange des Ratifications,

le

le Secrétaire d'Etat de Berne remit à l'Ambassadeur de France, l'Extrait en forme d'un Acte particulier, dont voici lateneur.

Autre engagement du Canton de Berne &c.

Soit notoire par la présente, que les mouvemens survenus au sujet de l'affaire de la succession de Neuchâtel, étant apaisés, & Sa Majesté Royale de France ayant laissé tomber le mécontentement qu'elle avoit conçu là dessus, le Louïable Canton de Berne, pour conserver une véritable amitié & le bon voisinage précédent, s'est déclaré de vouloir procurer aux lieux requis.

1. Que les troupes qui ont été levées riere Neuchâtel, pour la sûreté de ces Comtez & Pais-là, seront aussi bien que les siennes propres congédiées & renvoyées à la Maison.

2. Que de la part de la Ville & Comté de Neuchâtel, l'on devra accorder aux Capitaines, qui sont dans le service de France, les recrues pour rendre leurs Compagnies complètes, ainsi que les Louïables Cantons ont accoutumé de le faire.

3. Que les deserteurs qui sortent du service de France, ne doivent trouver ni assistance ni subsistance dans lesdits Comtez, ainsi qu'il a été pratiqué jusques ici; en foi dequoy les Louïables Cantons & Coalliez Evangeliques de la Suisse, Zurich, Berne, Glaris, Bâle, Schaffouse, Appenzel, des Paroisses extérieures des Villes de St Gal & de Bienne, ont fait apposer à la présente, au nom d'eux tous, le Sceau du Louïable Canton de Zurich, & la signature de son Secrétaire d'Etat, le 28. jour d'Avril de l'année après la Nativité de nôtre Seigneur & Sauveur J. C. 1708. *Signé.* JEAN JACQUES HOLTZHALB. *Secrétaire d'Etat de Zurich.*

des Princes , &c. Juillet 1708. 29

IV. Le Roi ayant obtenu des Suiffes, la sûreté que S. M. avoit demandée au commencement de la contestation, sçavoir que ses ennemis ne se serviroient point des Comtez de Neuchâtel & Valengin, pour porter la guerre dans les Provinces de son Royaume : Que les troupes levées au nom de l'Écêteur de Brandebourg, ou introduites dans ces Comtez par les Bernois, seroient congediées ; Et enfin que tout ce qui avoit été fait, ne prejudicieroit point aux droits des prétendans à la succession de Neuchâtel ; Le Roi, dis-je, ayant obtenu du Corps Helvetique en general, & du Canton de Berne en particulier, ce que S. M. avoit demandée, Elle a levé l'interditiion du Commerce de Neuchâtel avec la Bourgogne & le second Mai Elle donna la Déclaration suivante, à la priere & à la considération des Cantons Suiffes.

*Le Roi
T. C. obtient
des Suiffes ce
qu'il avoit
demandé.*

L OUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navare, A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut ; Comme Nous avons fait paroître pendant tout le cours de notre Règne, la bienveillance que nous portons à nos très-chers, grands amis, alliez & confederez, les Cantons Suiffes des Hautes Allemagnes, & leurs Coalliez ; NOUS avons voulu leur donner encore une marque particulière de nôtre attention, à conserver la tranquillité du Corps Helvetique, en dissipant de nôtre part les allatmes que lui avoient causées les événemens arrivez en dernier lieu, à l'ocception de la succession des Comtez de Neuchatel, Valengin & leurs dépendances, & les suites funestes qu'il en prevoit. C'est pour

ccr

cet effet , que voulant bien ne pas suivre le ressentiment dont il craignoit les effets de nôtre part , à l'égard de la Ville & des Comtez de Neuchâtel , de Valengin & leurs dépendances ; NOUS avons consenti & consentons , tant à la priere que les Cantons & Coalliez nous ont faite par leurs Déclarations prises à la Diette de Bade , qu'à la priere que les Cantons Protestans , particulièrement Berne , nous ont faite par leur Déclaration particuliere du 28. Avril dernier ; Approuvons & ratifions par la presente , toutes les Déclarations susdites de part & d'autre ; en foi de quoi Nous avons fait mettre à ces presentes , nôtre Sceel Secret. Donné à Marly le second jour du mois de Mai , de l'an de grace 1708 & de nôtre Regne le soixante-cinquième *Signé LOUIS & plus bas* , par le Roi, COLBERT.

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

*Comparai-
son du Corps
Germanique
à un Luth.*

I. **T**E ne crois pas que ce soit manquer au respect qui est dû aux Princes qui sont Membres de l'Empire , que de comparer le Corps Germanique , dont l'Empereur est le Chef , à un Luth entre les mains d'un Musicien. Il est certain qu'on est très-long tems à ajuster cet instrument de Musique , & quand l'on en est venu à bout , il se discorde aisément de lui-même. C'est ce qu'on voit tous les jours arriver dans l'Empire

l'Empire d'Allemagne: l'Empereur donne tous ses soins à Rat'sbonne pour disposer ce Luth politique, je veux dire la Diette, à répondre à ses intentions; il en vient rarement à bout, & s'il y parvient, le moindre faux ton discorde toute la machine.

II. Toute l'habileté ni l'autorité de Sa M. I. n'a pas pû parvenir au but que la Cour de Vienne s'est proposé depuis plus de douze ans, de faire reconnoître le Duc d'Hanover pour Electeur de l'Empire; il n'en porte que le titre honoraire chez quelques Puissances Protestantes; mais il n'en a pas encore la réalité, n'en fait aucune fonction, & l'on lui refuse toujours la place qu'il prétend dans le College Electoral; parce que les trois Colleges soutiennent que sa nomination est nulle, & que l'Empereur sans le consentement general des Etats de l'Empire, n'a aucune autorité de multiplier à son gré les Electeurs; parce, disent-ils, que si cela étoit, en plaçant dans le College Electoral ses plus fidelles créatures, & en tirant de ces nouveaux Electeurs, (comme l'Empereur Leopold fit du Duc d'Hanover,) une promesse avec serment pour eux & pour leurs Successeurs, qu'ils donneroient toujours leurs voix aux Princes de la Maison d'Autriche, lors qu'il s'agiroit d'élire un Roi des Romains, cela rendroit la Couronne Imperiale hereditaire dans cette Maison, au préjudice des autres Princes d'Allemagne, & de la liberté des élections.

III. Une autre preuve de la discorde entre le Chef & les Membres, c'est qu'après tous les mouvemens que s'est donné l'Empereur, appuyé du crédit & des sollicitations

On refuse de reconnoître le Duc d'Hanover pour Electeur.

Les Princes de l'Empire refusent d'augmenter leurs troupes.

des Ministres d'Angleterre & de Hollande, tant à Rat sbonne que dans les autres Cours de l'Empire, on ne voit pas (jusques à present) qu'on ait executé les grands projets qui avoient été formez l'hiver dernier, d'avoir sur pied au commencement de Mai deux Armées Imperiales de soixante deux mille hommes chacune, l'une sous les ordres du Duc d'Hannover, & l'autre sous le Prince Eugene de Savoye. Les nouvelles levées qu'on avoit ordonné de faire pour composer ces cent vingt-quatre mille hommes, se sont presque évanouïes, la plupart des Membres se sont contentez de fournir leur contingent sur le pied de la Campagne dernière, sans aucune augmentation, à la réserve de contribuer quelque argent pour l'achat de trois mille Cavaliers du Roi Auguste, qui étoient encore en Saxe au mois de Juin, faute que les Princes d'Allemagne eussent rempli les conditions stipulées par le Traité.

Le Prince Eugene commande sur la Moselle.

IV. Nonobstant toutes ces difficultez & ces lenteurs, les Alliez ont pourtant suivi l'idée du projet general qui fut arrêté aux Conférences extraordinaires qu'on tint à la Haye au commencement d'Avril, qui étoient d'avoir une Armée sur la Moselle sous le Commandement du Prince Eugene. Cette Armée s'assemble actuellement près de Cob entz; mais suivant la liste qu'on a reçu des Regimens qui la composent, elle n'est formée que des Troupes qui l'année dernière servirent en Allemagne, en Flandres, ou de ceux qu'on a tiré d'Italie. Les avis ont trop varié pour pouvoir dire positivement le nombre d'hommes qui la

composeront, les uns la font de trente mille hommes, les autres de quarante, & d'autres la pouffent jusques à soixante; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est aisé aux Alliez de la rendre très nombreuse, à mesure qu'ils y enverront des détachemens de celles de Mr. d'Hannover, ou de Milord Marlborough, qu'on affoiblira en même tems, que celle-ci grossira. Ils ont jetté un Pont sur la Moselle à Alchen environ trois lieues au dessus de Coblents, ce qui fait croire, que bien lo n d'attendre des Troupes de Flandres, ils peuvent avoir le dessein d'y faire filer partie de leur Armée.

V. Mr. l'Electeur de Baviere allant commander l'Armée de France sur le Rhin, arriva le 18. Mai à Metz, où Mr. le Comte d'Autel Gouverneur de Luxembourg, Mr. le Comte de Druy & quelques autres Seigneurs de la premiere distinction, s'étoient rendus pour faire la reverence à Son Alteffe Electorale. Mr. de St. Contest, Intendant de la Generalité de Metz, qui avoit été à la rencontre de ce Prince, l'accompagna le lendemain jusques à Strasbourg.

Mr. de Baviere arrive à Strasbourg.

Son A. E. arriva à Strasbourg le 21. Mai, où il trouva que Mr. le Marechal de Berwick avoit assemblé une partie de l'Armée. Ce Marechal, le Comte du Bourg, & Mr. de la Houffaye, Intendant d'Alsace, allerent au devant de Mr. l'Electeur jusques à Saverne. Comme S. A. E. ni Mr. de Berwick n'ont pas été suivis de leurs equipages de Campagne, on crut qu'ils ne feroient pas un long séjour sur le Rhin; ils ont mangé alternativement chez Mr. de la Houffaye &

Passé le Rhin.

chez Mr. le Comte du Bourg. Le 30. Son A. E. passa le Rhin au Fort de Kell. & marcha avec une partie de l'Armée vers le le Marquisat de Bade.

*Detache-
ment de Mr.
de St. Fre-
mont sur la
Moselle.*

Lors que S. A. E. fut avertie que le General Thungen (qui commandoit l'Armée Imperiale assemblée à Mulberg, à deux lieues de Dourlach & à six de Philisbourg, en attendant le Duc d'Hannover,) avoit fait partir quelques Regimens Allemands pour aller sur la Moselle, où ses Troupes de Hesse Cassel & quelques autres s'étoient déjà rendus. Elle détacha le Marquis de St. Fremont Lieutenant General avec environ dix-huit mille hommes, pour aller sur la Saare, avec ordre de regler ses mouvemens à proportion de ceux que feroient les Troupes des Alliez.

*Mrs. de
Baviere &
de Berwick
leur arrivée
sur la Saare.*

Le mouvement que S. A. E. fit au delà du Rhin, obligea le General Thungen d'envoyer le Comte de Mercy avec quelques Troupes pour aller garder les gorges de la Forêt noire du côté du Val St. Pierre, parce qu'il crut que Mr. l'Electeur avoit dessein de passer en Swabe; mais comme tous les mouvemens de ce Prince n'avoient été qu'une feinte, S. A. E. repassa le Rhin de même que Mr. de Berwick pour venir commander l'Armée sur la Moselle. Ces deux Generaux arriverent à Sar-Louis le 10. Juin: où le Quartier general a été établi: Mr. l'Electeur trouva au Camp de Fertling 35. Bataillons & 52. Escadrons, que Mr. de St. Fremont y avoit assemblé, qui ont dû être joints par quinze mille hommes détachés de l'Armée du Rhin que Mr. l'Electeur avoit laissé à Bouquenon, pour être

des Princes, &c. Juillet 1708. 35
 être à portée de retourner en Alsace, au cas
 que les Troupes des Alliez n'eussent dessein
 que de faire une fausse marche: Comme
 ce Prince est Generalissime des Armées
 Françoises, tant sur le Rhin, sur la Saare
 que sur la Moselle, il a laissé ses ordres au
 Comte du Bourg, qui commande les
 Troupes qui sont restées en Alsace. Mr. de
 Saint Contest Intendant de la Generalité
 de Metz, a été nommé Intendant de l'Ar-
 mée sur la Saare.

ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus confide-
 rable en POLOGNE & Pays du NORD,
 depuis le mois dernier.*

I. **T**outes les instances de l'Empereur
 auprès du Roi Auguste, ni les re- *Le Roi*
 montrances & les sollicitations des Mini- *Auguste ne*
 stres d'Angleterre & de Hollande, n'ont pas *veut pas*
 pû obliger ce Prince de donner à credit sa *fournir ses*
 Cavalerie à l'Empereur & à l'Empire, pour *Troupes sans*
 faire la Campagne, partie en Hongrie, & le *argent.*
 reste sur le Rhin: Il a rejeté les assurances &
 les cautionnemens qu'on lui offroit, de le pa-
 yer en trois termes d'année en année, dont
 le dernier écheroit en 1711. Les trois
 mille Chevaux Saxons que la Diette de
 Ratisbonne a convenu d'acheter, ont mê-
 me differé leur départ, parce que l'argent
 n'a pas été compté dans le terme prescrit.

II. Quelques avis ont marqué que le Prince
 Eugene de Savoye, dans l'entrevûë qu'il
 eut avec le Roi Auguste, lors qu'il passa en
 Saxe, revenant des Cours de la Haye &

Proposition du mariage du Prince de Saxe avec la fille de l'Empereur.

d'Hanover pour retourner à Vienne, avoit voulu suggerer à ce Prince de marier le Prince Electoral son fils unique, avec la fille unique de l'Empereur, & lui avoit fait entrevoir des esperances que cette alliance pourroit contribuer à faire élire le Prince Electoral Roi des Romains ; mais que le Roi Electeur n'avoit répondu à cette proposition qu'en termes vagues sans expliquer ses sentimens, & avoit fait connoître que cette alliance n'avoit rien de commun avec la vente de ses Troupes ; que si cette ouverture lui étoit faite de la part de l'Empereur & des Princes Electeurs de l'Empire, on pourroit examiner le fondement & les mesures qu'il y auroit à prendre là-dessus. Des lettres particulieres ont assuré, que le Roi Auguste ne fera aucune démarche, pour élever son fils au Trône Imperial, sans la participation du Roi de Suede, ou du moins sans voir quel sort auront les armes de Sa Majesté Suedoise en Pologne. Si cela est, on seroit contraint d'avouër qu'il y a quelque Traité secret entre ces deux Rois, & certainement depuis la Paix d'Alt-Rastadt, on n'a pas vû au Roi Auguste une trop grande inclination, ni un zèle fort ardent à contribuer à l'avancement des affaires de la Maison d'Autriche ; les préjuges en sont clairs, mais la matiere est trop délicate & encore trop obscuré pour l'approfondir davantage.

Le Roi Stanislas s'est trop pressé à donner les Emplois.

III. Les affaires de Pologne sont toujours dans la même situation où nous les avons vûs les mois précédens, c'est à dire, dans une extrême confusion & les esprits fort divisez. Les difficultez qu'on trouve à les reconci-

des Princes &c. Juillet 1708. 37

concilier , viennent en partie de ce que le Roi Stanislas s'est trop pressé de donner les principaux Emplois de la Couronne aux Seigneurs de son parti , parce que ceux qui en avoient été pourvûs , lors que le Roi Auguste étoit sur le Trône de Pologne , préférant leurs intérêts particuliers à ceux du public , ont de la peine à se refoudre de s'en dépouïller ; on croit que si le Roi Stanislas étoit d'abord contenté de donner ces Emplois par Commission d'année en année jusques à ce que la Paix eût été rétablie dans la Republique , il auroit par ce moyen été le Maître de recompenser le zèle de ses creatures , & laissé la porte ouverte à l'esperance que les Seigneurs du parti opposé auroient eu d'avoir à leur tour part aux graces & aux faveurs de ce Prince , à mesure qu'ils les auroient méritées par leur soumission : Car il est certain que la politique du Gouvernement d'une Republique differe de beaucoup de celle d'un Gouvernement purement Monarchique.

IV. Le Roi de Suede par la disette des fourages , ayant été obligé de faire reposer son Armée quelques mois dans la Lithuanie , entre Vilna , Grodno , & Novogrodeck , en attendant que les herbes eussent poussé , n'a pas laissé d'harceler de tems à autre les Moscovites , qui se sont vûs contraints d'abandonner la Russie blanche , comme ils avoient fait la Grande & petite Pologne , la Curlande & la Lithuanie. L'Armée du Czard a passé le Boristhene , que des Geographes nomment le Nieper ; c'est un fleuve qui prend sa source dans la Forest de Walkouski en Moscovie , mouïl-

*Le Roi
de Suede
contraint le
Czard de re-
passer en
Moscovie.*

le les murailles de Smolensko, traverse une partie de la Russie blanche, & va se dégorger dans la Mer Noire, ou Pont Euxin. Les Moscovites s'étoient retranchez à Kopsis, Mohilow & Bichow, sur le même fleuve du Boristhene ou Nieper; mais à l'approche d'un Détachement de 6000. Suedois, ils abandonnerent leurs retranchemens, passerent la Riviere, & paroissent disposez de reprendre la route de Moskow, au moindre mouvement que fera l'Armée Suedoise.

Le Czard restituë l'Ukraine. Comme par le Traité que le Czard avoit fait il y a quelques années avec la République, il s'étoit engagé de rendre la Province d'Ukraine à la Couronne de Pologne; le Grand Duc se voyant contraint par sa retraite, d'abandonner ce Païs-là, a voulu s'en faire honneur envers les Confederéz liguez contre le Roi Stanislas, ayant écrit au Palatin de Belz, Grand General de l'Armée de la Couronne, pour l'inviter d'envoyer des Commissaires, afin de prendre possession decette Province, parce qu'il ne lui est plus possible de la garder; on reconnoît aisément que les Polonois sont redevables de cette restitution aux mouvemens du Roi de Suede.

Abandonne la Livonie. Un autre Corps de Moscovites qui étoit dans la Livonie, qui appartient au Roi de Suede, & qui fut la premiere invasion qu'ils firent au commencement de la guerre que le Roi Auguste suscita à ce jeune Monarque, ont été contraints de l'évacuer, d'abandonner la Ville de Derpt, après l'avoir pillée & fait sauter les Fortifications, & se sont retirez vers Pleskou entré les Rivieres
de

des Princes &c. Juillet 1708. 39
de Plasa & de Weka; c'est-à-dire dans cette partie des Etats de Moscovie, limitrophe de Livonie. Nous passons sous silence les saccagemens & les autres défordres que les fuyards ont commis dans la plupart des endroits qu'ils ont abandonné, où l'on se souviendra longtems de la cruauté de ces Alliez du Roi Auguste.

V. Nous avons parlé les mois précédens * des broüilleries de Hambourg, qui ont donné lieu aux mouvemens de quelques mille hommes des Troupes du Cercle de la Basse Saxe; après plusieurs contestations, les Commissaires de l'Empereur, du Roi de Suede & des autres Membres de ce Cercle, ont obligé les Hambourgeois de consentir qu'ils s'assemblassent dans leur Ville, pour examiner les griefs des Magistrats & des Bourgeois, qui font le principal sujet du trouble; sous prétexte de la sûreté de ces Commissaires & de la tranquillité de l'assemblée, on y fit entrer le 30. Mai 2300. hommes des Troupes du Cercle, sous les ordres du Lieutenant General Wellings; scavoir, 500. Fantassins & 100. Cavaliers Suedois, 500. Pietons & cent Cavaliers Brandebourgeois, 500. Fantassins & cent Cavaliers de Wolfembatel, & cinq cens Fantassins de Brunzwick: Ces détachemens entrèrent par quatre différentes portes, chaque Bataillon ayant deux pièces de Campagne, toutes ces Troupes sont sous le Commandement general de Mr. Willings Suedois; l'Infanterie est logée chez les Bourgeois, & la Cavalerie dans les Auberges, y ayant du moins quinze ou vingt hommes dans chaque maison, le plus près

* Voyez *Mai pag. 357.* & *Juin pag. 436.*

prés qu'on a pû les uns des autres , & à portée de se rendre aux Corps de Gardes qu'on a postez sous des tentes dans les principales places.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en ECOSSE depuis le mois dernier.

Differents sermens introduits en Angleterre.

I. **D**Epuis plus d'un Siècle , presque à chaque renouvellement de Regne en Angleterre , on a dressé des nouveaux Formulaires de serment , pour faire jurer aux peuples ; Henri VIII. Elisabeth , Jaques I. en établirent de differents ; Cronwel obligea les Anglois de renoncer par serment à l'obéissance qu'ils devoient à leurs Souverains légitimes : Charles II. ayant été rappelé sur le Trône , abolit ces sermens tiraniques , & en fit prêter de nouveaux ; Jaques II. son frere , entreprit de supprimer ceux qu'on nommoit le Test & les Loix penales contre les Catholiques ; Guillaume III. ayant privé son beau Pere de sa Couronne , fit dresser un serment , par lequel ceux qui voudroient avoir de l'emploi à la Cour , dans les Armées de Terre & de Mer , ou dans la Magistrature , seroient obligez de jurer , qu'ils ne reconnoissoient plus Jaques II. pour leur Roi , nonobstant le serment de fidélité qu'ils lui avoient juré quelques années auparavant ; La Reine , qui occupe aujourd'hui le Trône , n'a point trouvé dans tous ces précédents sermens en faveur de la Couronne , des termes qui
con-

convinssent à ses sentimens : Il en falloit un qui renversât tous les fondemens de la fidelité que les Anglois & les Ecoissois ont si souvent jurée aux Princes de la Maison de Stuart, dont elle est sortie ; Elle contraint actuellement ses Sujets, sous peine de crime de haute trahison, d'abjurer cette vertu de fidelité, envers son Illustre Maison, en la personne de son frere, l'unique & légitime héritier de la Couronne qu'elle a sur la tête ; Ce n'est pas pour en favoriser ses Enfans ; car Dieu par les secrets de sa Providence, les lui a enlevez presqu'aussi-tôt qu'ils ont été nez ; mais c'est pour trouver plus de facilité à transporter la Couronne, après sa mort, dans la Maison d'Hannover, renversant par là l'ordre de la succession, par le seul principe de Religion ; cependant le Christianisme ne permet pas de dépouiller personne de ses biens temporels, sous prétexte de Religion, pas même les juifs ni les Infidelles.

La facilité qu'on trouve en Angleterre à y introduire de nouveaux Formulaires de serment qui se détruisent les uns les autres, justifie la bizareté de ce que Mr. Ides nous rapporte dans son voyage de la Chêne, à l'égard des Tunguziens ; Il dit que ce peuple affirme la verité devant les Juges, en ouvrant le ventre d'un chien, & en suççant avec la bouche tout le sang de l'Animal. Cette manière de jurer paroît ridicule aux Anglois aussi bien qu'à nous ; mais peut-être que si ces Indiens sçavoient qu'il y a un peuple dans l'Europe, qui jure par le Dieu vivant & à la damnation de son Ame, de garder une inviolable fidelité à son Prince, & que peu de tems après il abjure & renonce

ce à la même fidélité, ils condamneroient ce parjure avec autant d'équité que nous blâmons leur manière de fermenter.

Il seroit à souhaiter que tous les peuples fussent aussi fermes & aussi scrupuleux en matière de serment, que l'étoient les peuples de Scithie, qui répondirent à Alexandre le Grand, qui leur demandoit de lui jurer fidélité: *Nous n'avons point de serment à faire; nous savons garder la foi que nous devons, sans la jurer.*

Le Duc de Savoye reclame un de ses Sujets prisonnier.

II. Le nommé Gregh, convaincu de crime de trahison, de la manière dont nous l'avons marqué ailleurs, * fut executé à mort à Londres le 9. Mai. Le Sr. Baud Secre- re de l'Envoyé de Savoye en Angleterre, ayant été arrêté, accusé d'être complice de ce malheureux, S. A. R. soit pour lui sauver la vie, soit pour mortifier la Cour d'Angleterre, de ce que contre le droit des Gens, Elle avoit fait emprisonner le Secrétaire d'un Ministre public, a réclamé ce prisonnier, pretendant, avec justice, que les Anglois ne sont pas Juges competans pour connoître de cette accusation.

Conseil privé d'Ecosse est supprimé.

III. La Reine a supprimé le Conseil privé d'Ecosse, & prétend que celui d'Angleterre suffira pour tous les trois Royaumes, ce qui a fort surpris les Seigneurs dont il étoit composé, qui par le zele qu'ils ont fait paroître en faisant arrêter plus de 80. Gentilshommes Ecoffois leurs compatriotes, s'attendoient que ces victimes pourroient avancer leur fortune en secondant si bien les intentions de la Cour.

IV. La crainte d'un soulèvement en Ecosse

* Voyez Tom. VIII. pag. 203.

des Princes &c. Juillet 1708. 43

Ecoffe est diffipée, (du moins en apparence;) mais le mécontentement des Ecoffois contre les Anglois, va tous les jours en augmentant, depuis qu'on a traduit à Londres les Seigneurs arrêtez en Ecoffe sur de simples foubçons, au préjudice des anciennes Loix & des libertez de cette Nobleffe, qui craint que l'antipatie naturelle entre les deux nations, ne noircisse leur innocence.

Si ces Seigneurs sont traitez auffi favorablement que le Duc d'Hamilton l'a été, on n'aura pas lieu de s'en plaindre; car peu de jours après qu'il fut arrivé à Londres, il fut élargi sous caution; Il est vrai que les bons traitemens qu'il a reçûs de la Cour, l'ont rendu un peu suspect à ceux qui pouvoient être affectionnés au Roi Jaques III. qui n'ont regardé son arrêt, que comme une formalité, pour couvrir la revelation qu'on foubçonne qu'il a faite de leur confiance, prétendant qu'il avoit été des plus avant dans l'association qui a été faite d'établir ce Prince sur le Trône de ses Ancêtres. Sans doute que ce foubçon est mal fondé, car il n'est pas croyable qu'un Seigneur du rang & du merite de Mr. d'Hamilton, ait fait dans cette occasion deux personnages si oppôsez; très souvent les Grands font des demarches, que le vulgaire condamne, parce qu'il ignore les motifs de Politique sur lesquels elles sont fondées: mais le tems qui éclaircit toute chose, dissipe les tenebres dont les mauvais jugemens étoient envelopez.

V. Par une proclamation du 7. Mai, la Reine regnante ordonna que le 28. Juin tous les Pairs du Royaume d'Ecoffe s'assembleroient

Mécontentement des Ecoffois contre les Anglois.

Le Duc d'Hamilton élargi.

Proclamation pour l'Election

*des 16. Pairs
Ecossois.*

sembleroient à Edimbourg, pour choisir entr'eux par une élection libre à la pluralité des voix, conformément au 22. Article du Traité d'Union, les seize Pairs Ecossois, qui doivent représenter le Royaume d'Ecosse dans le Parlement de la Grande Bretagne, qui par la même proclamation est indiqué au 19. Juillet. On doute si la liberté de l'élection sera entière, à l'égard de tous les Pairs, dans un tems où une partie sont emprisonnez, sur le soubçon qu'ils étoient affectionné au Roi Jaques ; & qu'on veut contraindre indifféramment toute la Noblesse de prêter les sermens d'abjuration contre ce Prince & sa posterité ; autrement la Cour de Londres ne prétend pas qu'ils aient séance au Parlement, ni même la liberté de donner leur suffrage dans les élections.

*Le Duc
de Queens-
bury fait
Pair d'An-
gleterre.*

VI. La Reine pour augmenter le nombre de ses creatures dans la Chambre-haute afin d'y soutenir son parti, craignant d'ailleurs que l'Élection des seize Pairs d'Ecosse ne tombât pas entièrement sur des personnes affectionnées à son Gouvernement, a résolu d'y balancer le poids de leurs suffrages, en donnant des titres à quelques Seigneurs Ecossois, qui pussent leur donner la qualité de Pairs du Royaume d'Angleterre, afin que sans être élus Député d'Ecosse, ils pussent prendre séance au Parlement de la Grande Bretagne : On peut dire en général que cette politique n'est pas mauvaise ; Car comme ces Dignitez seront émanées de la libéralité de la Reine, elle, ou ses successeurs seront en droit d'en priver ceux qui manquant de reconnoissance, voudroient

droient préférer les intérêts des peuples de leur Patrie, à ceux de la Cour.

Pour commencer l'exécution de ce projet S. M. a déclaré le Duc de Queensbury, (qui par son attachement & son dévouement à la Cour de Londres, craignoit d'avoir peu de part à l'Élection de ses Confreres) Baron de Ripon, Comte de Beverlay dans la Province d'Yorck, & Duc de Douvres. On travaille à inventer de nouveaux titres en Angleterre, pour les autres Seigneurs Ecoſſois affectionnez au Gouvernement present.

VII. Milord Griffin, qui fut pris sur le Salisbury, * fut conduit le 26. Mai au Tribunal qu'on nomme le banc du Roi, & ayant été examiné sur la part qu'il pouvoit avoir au deſſein de rétablir le jeune Roi d'Angleterre sur le Trône d'Ecoſſe, le Duc déclara qu'il n'avoit aucune part à cette entreprise; qu'il n'étoit entré dans aucun complot contre le Gouvernement d'aujourd'hui; qu'on l'avoit comme forcé de s'embarquer sur la Flotte Françoisé ſans lui communiquer le ſecret de cette expédition; que ſi ſa mauvaiſe deſtinée lui avoit fait faire quelque demarche par laquelle il eût eu le malheur de déplaire à S. M. il lui demandoit pardon, & ſe remettoit entierement à ſa Clemence; après cet examen, il fut renvoyé à la Tour; quelques-uns de ſes parens & amis ont eü la permiſſion de l'aller voir dans ſa priſon, dont l'entrée leur étoit auparavant interdite.

*Milord
Griffin examiné & demande pardon.*

AR-

* Voyez *Tom. VIII. pag. 379.*

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

*Cartel
pour l'é-
change des
prisonniers.*

I. **E**Nfin l'on a publié en Hollande une Ordonnance pour donner avis au peuple qu'on étoit convenu avec la Couronne de France d'échanger les prisonniers de guerre de part & d'autre, sur le pied & conformément au Cartel de la présente guerre; cela ne doit s'entendre que pour les prisonniers des Armées de terre; car à l'égard de ceux qu'on fait sur mer, on exécute très-religieusement de part & d'autre, la convention qui fut faite il y a quelques années, de les mettre à terre au premier Port, avec liberté d'aller où bon leur semblera, avec des Passeports & quelques secours qu'on leur donne, dans les lieux de leur passage: il seroit à souhaiter qu'on observât la même chose pour les prisonniers de terre.

*Conseils
de Bruxelles
se réfugient
à Anvers.*

II. Le Conseil d'Etat, la Chambre des Comptes, & les personnes les plus affectionnées au nouveau Gouvernement des Pays-Bas, ne se croyant pas en sûreté à Bruxelles, ont fait transporter à Anvers les Archives, les autres Papiers, & les meilleurs effets; ce qui a fort allarmé ceux qui ne trouvent pas que leur conduite soit sans reproche.

*Bergues &
Julliers sou-
mis aux Co-
tributions.*

III. Par les mouvemens infatigables du Sieur de la Croix, fameux Partisan François, les Duchez de Bergues & de Julliers, qui

des Princes &c. Juillet 1708. 47

qui depuis le commencement de la guerre n'avoient pas voulu se soumettre à la Contribution, à cause des défenses de Mr. l'Electeur Palatin, ont enfin obtenu la permission de leur Souverain, de contribuer, pour mettre les peuples à couvert des courses des partis François.

IV. Avant de parler des mouvemens des Armées de Flandres, voici l'état des Troupes, & l'ordre de Bataille de celle de France, commandée par Monseigneur le Duc de Bourgogne, ayant sous lui pour Generaux Mr. le Duc de Vendôme, & Mr. le Marechal de Matignon. A l'aîle droite de la premiere Ligne, il y a pour Lieutenans Generaux, Mrs. Palavicini, Souterron, Rohan, & Gassion; pour Maréchaux de Camp, Mrs. Coigny, Apelterre, & Rouzoltz. Les Lieutenans Generaux de l'aîle gauche sont Mrs. Albergoty, du Rozel, Delisle, Filtzgerald & Grimaldy: Maréchaux de Camp, Conflans & Ruffey. Cette premiere Ligne est composée de douze Brigades d'Infanterie, commandées par Mrs. de Selves, Arpajou, Du Barail, Mouchy, Arling, Albergoty, Montpezat, Stekemberg, Debeüil, Isanghuien, Nangis & Pionfac. Elle a à la droite une Brigade de Dragons, & quatre Brigades de Cavalerie, commandées par Mrs. de Pezeux, Montmain, Beauvau, le Vidame, & Rosen. A la gauche il y a cinq Brigades de Cavalerie & une de Dragons, commandées par Mrs. de Duras, Livry, Nille, Clouïys, Dalanzy, & Villiers. Voici la Liste des Regimens qui composent cette premiere Ligne, à commencer par les Dragons

*Armée de
Mr. de Bour-
gogne.*

gont

gons de la droite, & finissant par ceux de la gauche.

<i>Dragons,</i>	<i>Eſcadrons.</i>
Maître de Camp Generale.	3
Pezeux.	3
Belabie.	3
<hr/>	
Total. 9.	

<i>Cavalerie.</i>	<i>Eſcadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Eſcadr.</i>
Maison du Roi.	13	Souſcariere	2
Gendarmerie	8	Druhots	2
Bourgogne	3	Rofen	2
St. Aignan	2	Cravates	3
<hr/>			
35. <i>Eſcadrons.</i>			

<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>	<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>
Picardie	3	Alſace	4
Boulonnois	2	Dauphin	1
Piémont	3	Montroux	1
Chartres	2	Figeral	1
Le Roi	4	Royal	3
Poitou	2	Iſanghein	1
Lorraine	2	Deſlandes	1
Charoft	2	Bourbonnois	2
Guyenne	2	Mortemart	2
Gondrin	2	Obrien	2
Royal Inf.	1	Beauce	2
Louvigny	2	Navarre	3
Gardes Françoises	6	Pauvois	1
Gardes Suiffes	3		
<hr/>			
61 Bat.			

Cava-

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>
Royal Rouffillon	3	Du Roïel	2
Villeroy	2	Clouÿs	2
Duras	2	Lestang	2
Orleans	3	Romtray	2
La Motte	2	Vernèuil	2
Livry	2	Dalanzy	2
Defmaretz	2	Touloufe	3
Courcillon	2	Colonel General	3
Forfac	2		

38. *Escadr.*

<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>
Lefpart	3.	La Reine	3

6. *Escadr.*

Il y a deux Escadrons de Houffards, qui campent au Quartier General. 2. *Escadr.*

La feconde Ligne a pour Lieutenans Generaux, Mrs. de Cheladet, Toulougeon, Birkenfeltz, Capres, Puysegur, Goëbrian, & Magna. Pour Maréchaux de Camp, Mrs. de Villiers, Senneterre, Ch. Luxembourg, Zuniga, Villars, Dreux, & le Comte d'Evreux. Les Brigadiers de cette feconde Ligne à commencer par la droite font Mrs. Aquaviva, Mimocau, Kooke, Frezin, Gaydon, Sebret, Baudouin, St. Pierre, Rhingrave, Pfister, Buiffon, May, Grenet, Brendelé, Couriere, Montmorancy, Grimaldy, Beringhen, la Caroire, Acosta, Chamfleur, Mortany. Les Regimens qui compofent cette feconde Ligne, à commencer par les Dragons de la droite, & finiffant

D

niffant

50 *La Clef du Cabinet*
 nissant par ceux de la gauche font.

<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>
Aquaviva	2	Rohan	3

5. *Escad.*

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>
Egmont	2	Marillac	2
Matignon	2	Fiezin	2
Dauphin étranger	3	Tourotte	2
Belacœuil	2	Marteville	2
Harcourt	2	Cayeux	2
La Breteche	2	Barentin	2
Esclainvilliers	2	Dauphin	3

30. *Escad.*

<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>	<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>
Perche	2	May	3
Spart	2	Surbeck	3
Doigny	1	Brendelé	3
Vendôme	2	Royal Artil. 2	} aux Ba- teries.
Boufflers	2	Bombard. 1	
St. Second	1	Provence	2
Royal la Marine	2	Couriere	1
St. Valier	2	Nassau	1
Gaffion	1	Condé	2
La Marck	2	Wemmel	1
Rhingrave	1	La Creu	1
Thilly	1	La Ferre	2
Villars	3	Grimaldy	1
Pfiffer	3	Aginois.	2
Greder	3		

53. *Batt.*

Cava-

des Princes &c. Juillet 1708. 51

Cavalerie.	Escadr.	Cavalerie.	Escadr.
Dumaine	3	Acofta	2
Beringhen	3	Paon	2
Cherizy	2	St. Phal	2
Roye	2	Caëtano	2
La Catoite	2	Dalzeau	2
Fontaine	2	Royal étranger.	3
Taracau	2		

29. Escadr.

Dragons.	Escadr.	Dragons.	Escadr.
St. Chaumont	3	Le Roy	3

6. Escadr.

Il y a trois Corps de reserve, qui campent en troisiéme Ligne, un pour la droite, un pour le centre, & le troisiéme pour la gauche; ils sont commandez par Mrs. de St. Maurice, Chemerault, Puyguion, Nautaff & d'Estrades. Ces Troupes sont divisées en douze Brigades, qui ont à leur tête Mrs. de Pourieres, Uzez, Diverny, Montandre, Nugent, Doplestin, Chaffonville, Cano, Croüy, la Motte, Krukensberg, & Pasteur.

RESERVE DE LA DROITE.

Dragons.	Escadr.	Dragons.	Escadr.
Vallé	3	Pourieres	3

6. Escadr.

Cavalerie.	Escadr.	Cavalerie.	Escadr.
Royal Piémont	3	Uzez	2
Tarente	2		

7. Escadr.

D 2

Infan-

<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>	<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>
Lannois	2	Bearn	2
Nivernois	2	Greder Allemand.	2

8. *Batail.*

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>
Ligondez	2	Nugent	2
La Tour	2		

6. *Escadr.*

RESERVE DU CENTRE.

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>
Doplestin	2	Arco	2

4. *Escadr.*

<i>Infanterie.</i>		<i>Batail.</i>
Gardes de Cologne.		3

<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>
Chaffonville	2	Nautaff	

4. *Escadr.*

RESERVE DE LA GAUCHE.

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>
Condé	3	Cano	2
Bellefond	2		

7. *Escadr.*

<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>	<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>
Royal Rouffillon	2	La Reine	3
Croüy	2		

7. *Batail.*

des Princes &c. Juillet 1708. 53

Cavalerie.	Escadr.	Cavalerie.	Escadr.
Biron	2	Royal Allemand	3
Braque	2		
7. Escadr.			

Dragons.	Escadr.	Dragons.	Escadr.
Pasteur	2	Risbourg.	3
5. Escadr.			

Total de l'Armée.

Infanterie.	132. Bataillons.
Cavalerie.	163. Escadrons.
Dragons.	43. Escadrons.

V. Cette Armée ayant été assemblée aux Estines elle en parti le 26. Mai & alla camper à Soignies, la droite appuyée à Nasse & la gauche à Neuville. Mr. de Marlborough, qui avoit assemblé celle des Alliez à Anderlech près de Bruxelles, (& que les nouvelles d'Hollande affurent être aussi forte & plus complete que celle de France,) s'alla poster à Halle étendant sa droite au delà de Bellinghen, sa gauche à la Riviere de Cine, ayant des bois & des défilez devant lui. La nuit du premier au second Juin, Monseigneur le Duc de Bourgogne quitta le Camp de Soignies, entra dans le Brabant, ayant posé la droite de son Armée à Genap, la gauche au Bois Seigneur Isaac, Nivelles étant derriere le centre, le quartier general étant à Braine la Leu. Mr. de Marlborough ne fut averti de ce mouvement qu'environ dix heures après; il décampa le 2. Juin à 4. heures après midi, retournant sur ses pas comme l'année dernière,

Mouvements des Armées en Flandres.

& marcha avec toute la diligence possible : alla coucher à Anderlecht ; le 3. son Armée passa le Canal de Bruxelles, & le 4. il alla occuper le Camp près de Louvain ; ce mouvement fait juger que le Général Anglois n'a pas deffein d'en venir aux mains avec l'Armée Françoisse, car les Plaines de Soignies & de Nivelles lui presentoient un terrain propre à combattre ; & le séjour que Mr. de Bourgogne y a fait, justifie assez qu'il ne cherche pas à éviter la Bataille : Il est du moins certain que Mr. de Marlborough pouvoit inquiéter l'Armée Françoisse dans ce dernier mouvement, au sentiment d'un Officier Général de la même Armée ; voici la copie de sa lettre.

Du Camp de Braine la Leu le 10. Juin 1708.

*Lettre sur
les mouve-
mens des Ar-
mées.*

A Prés que l'Armée du Roi fut arrivée à Soignies, Milord Marlborough fit faire un mouvement qui nous barroit absolument le chemin par nôtre gauche à Lessines, & par nôtre droite à Nivelles ; les ennemis avoient leur droite à Ste. Croix, le Bois devant eux, leur gauche à Lambech sur la Cine, & le centre à Reynolde. Dans cette situation nous ne pouvions pas décamper par nôtre gauche, qui étoit à Nôtre Dame de Couchic, sans essuyer un Combat d'Infanterie vers Stinquerque, qui ne nous auroit pas été avantageux ; Si nous marchions par la droite de Naft vers Nivelles, les ennemis qui avoient un tiers de chemin moins que nous à faire, pouvoient attaquer nôtre Avant garde, s'ils n'aimoient mieux venir par Braine le Comte donner sur nôtre Arrière garde ; En un mot cette marche étoit

fort

fort dangereuse, & nous étions obligez de la faire, à moins d'être contraincts de rentrer dans nos Lignes honteusement. Ayant envoyé les gros Bagages vers Mons, & les petits par les Côteaux, nous decampâmes le premier Juin à huit heures du soir : la marche se fit par Naft, les Escauffines &c. l'Armée passa la Cine à Arguerone, & à N. D. de bon conseil, pour aller se mettre en Bataille à la hauteur de Nivelles, après avoir passé le Ruisseau de Nivelles. Cette marche dura depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain à 9. heures du soir, que toutes les Troupes arriverent ; comme les ennemis ne firent aucun mouvement pour nous attaquer, nous nous avancâmes & allâmes camper nôtre droite à Genap, & le 5. nous étendîmes la gauche jusques à Braine l'Alleu près de la Forêt de Soigne ; de maniere que nous sommes presentement dans un Camp fort abondant, où l'Armée du Roi subsiste aux dépens du Pais ennemi.

Milord Marlborough n'eut avis de nôtre mouvement que le lendemain à 11. heures du matin, & les Espions lui ayant apptis que six mille Grenadiers & quelque Cavalerie marchoient vers Ath, il prit aisément le change, croyant que cette Place alloit être assiegée, & ainsi il nous laissa faire nôtre marche avec plus de tranquillité que nous n'avions lieu d'esperer : lors qu'il fut mieux informé, il decampa avec beaucoup de précipitation pour aller passer le Canal entre Bruxelles & Vilvorde, & alla occuper le Camp de Terbanck & Dighon près de Louvain. Son retour dans le Brabant, dans le tems qu'on croyoit qu'il alloit pénétrer dans la Flandre Françoisé, a fort consterné les peuples, & leur fait tenir
des

*Arrivée
du Prince
Eugene.*

VI. Le 9. de Juin dernier, Mr. le Prince Eugene arriva à Francfort, où il y eut diverses conferences de guerres, sur les operations de la Campagne, avec l'Electeur de Mayence, & le Duc d'Hanover; Le Prince Eugene devoit rester quelques jours à Francfort, le 14. il devoit être à Swalbach, dit-on, pour y prendre les eaux. & peu de jours après devoit se rendre à l'Armée qu'il doit commander sur la Moselle, qui jusques alors n'étoit pas fort nombreuse.

*Mr. d'Ha-
nover arri-
vé à l'Ar-
mée du Rhin.*

VII. Le Duc d'Hanover est arrivé à l'Armée du Rhin, dont il ne paroît pas plus content que le Prince Eugene de la sienne; il a dépêché de nouveaux Couriers à Vienne, pour informer la Cour Imperiale de l'état où il a trouvé cette Armée & du peu de fonds qu'on a mis dans la Caisse Militaire: Cependant on fait esperer à l'un & à l'autre de ces Princes, qu'ils recevront incessamment tout ce qui est necessaire pour être en état d'exécuter les projets dont ils sont chargez.

*Nouvel-
les d'Italie.*

VIII. Par les lettres d'Italie, on a eu avis que le Comte de Thaur avoit obtenu de la Cour de Vienne une Commission pour continuer les fonctions de Viceroy de Naples, malgré les instances du Cardinal Grimani. Que la Princesse de Wolfembutel étoit arrivée à Milan; que l'Empereur demandoit au Duc de Parme ses Châteaux de Parme & de Plaisance pour y mettre garnison; Qu'un détachement de 2000. Allemands avec les milices du Modenois avoient comme bloqué la Ville de Ferrare appartenant au Pape,

des Princes &c. Juillet 1708. 57

Pape; & qu'on affuroit que le Duc de Mantouë, auroit la permission d'aller resider dans sa Capitale, pourvû que les troupes Imperialles restent en possession de toutes ses Fortereffes.

La petite Flotte d'Espagne, d'estinée pour l'Amérique, partit de Cadix le 23. Mai.

ARTICLE IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

I. **N**ous proposâmes le mois dernier * à la Medecine. une question touchant la maladie extraordinaire d'une Religieuse de la Ville de Liège: Le Sieur Delloye, très-habile Pharmacien, qui a acquis de grandes lumières dans la Physique sous feu l'illustre Mr. Regis, & une parfaite connoissance de l'Anatomie sous Mr. du Verdier, m'a envoyé de Hui un ample Memoire là dessus, que le public, & sur tout les gens qui s'appliquent à la Medecine, seront bien aises de trouver dans ce Journal.

Mr. L'observation que vous proposez à expliquer, touchant une Religieuse, qui depuis plus de trois ans, rend par la bouche ses urines & ses excremens stercoraux, est sans doute, une des plus singulières qu'on puisse citer dans la Medecine, vû qu'elle en renferme trois des plus extraordinaires qu'on ait jamais faites; nous avons chez les Anteurs fort peu d'exemples des personnes qui rejetoient leurs excremens les plus grossiers par la bouche; il est un peu moins rare aux femmes de se purger de leurs menstrües par le vomissement; mais je ne me souviens point d'avoir jâ que les urines soient jamais sorties de cet-

* Voyez Juin pag. 458.

Observation de Mr. Delloye sur une maladie extraordinaire.

te manière ; je tâcherai néanmoins de résoudre le fait en question, par des raisons fondées dans la connoissance qu'on a présentement de la mécanique de nos corps.

Toutes les parties du corps animé ont chacune dans l'ordre naturel leurs fonctions séparées, qui dépendent de la structure propre de leur substance, & de l'espèce de communication qu'elles ont les unes avec les autres ; mais quoi que tous les Vicerés soient destinés à autant d'opérations différentes, cependant la liaison qu'ils ont dû avoir entre eux, pour conserver la vie aux corps qu'ils composent ensemble, fait qu'ils se prêtent de mutuels secours ; en sorte qu'un ou plusieurs puissent quelque fois suppléer au défaut d'un ou de beaucoup d'autres ; & pour cet effet il est nécessaire que chacun d'eux ait une disposition générale à exécuter l'emploi de tous les autres, en même tems que ces différences essentielles le rendent principalement capable de telles ou de telles actions ; ainsi les reins sont constitués comme il faut pour séparer l'urine du sang ; mais quand ils y manquent par quelque vice, le sang qui a besoin de cette purification, trouve dans d'autres organes, comme les glandes de la peau, le cerveau, les membranes internes &c. des pores & des filtres qui donnent lieu à l'excrétion de cette liqueur ; car les sueurs qui sont alors plus copieuses, aussi bien que les serosités qui se séparent dans la tête & dans les autres cavités, témoignent assez par l'odeur, leur nature urineuse, & l'on en tire par l'analyse les mêmes principes que de l'urine : le sang menstruel, destiné à nourrir l'Enfant dans le ventre de la femme, trouvant les filtres & les passages

ges de la matrice bouchés, se fait une issue indifféremment par tous les endroits du corps, jusques au bout des doigts, par où l'on a vû plusieurs fois couler les ordinaires : Les gros intestins étant obstrués, & ne pouvant par conséquent servir à séparer & à pousser en bas, les matières stercorales, le long séjour du chile, dans les menus boyaux, donne moyen à sa portion la plus déliée de se dégager de la grossière, & d'enfiler les veines lactées ; & cette autre partie excrémenticielle, s'attenuant & s'agrippant, se dissipe & sort hors du corps, tant par l'insensible transpiration, que par les convulsions qu'elles excitent, & qui la font remonter dans l'estomac, d'où elle est forcée de s'écouler par l'*Oesophage* : quand le *pancreas* ne fait pas son devoir, les glandes intestinales en fournissent une plus grande abondance de suc salivaire, semblable au pancréatique ; il en est ainsi de toutes les autres séparations d'humeurs utiles ou nuisibles : & non seulement les parties organes se substituent les unes aux autres, selon le besoin ; à l'égard des filtrations & des sécrétions, on pourroit soutenir que souvent les autres fonctions sont aussi en quelque façon exercées par des organes différens de ceux à qui elles sont plus particulières ; lors que ceux cy ne sont plus d'usage, nous ne voyons communément que par les yeux ; nous n'entendons que par les oreilles ; mais quand ces organes ont été détruits par accident, quoi qu'on ne distingue plus les objets éclairés, & qu'on n'entende plus les vibrations des corps sonores, qui sont près de soy ; Cependant on se ressouvent toujours d'avoir vû, d'avoir oüy ; & cette imagination, en quoi consiste la re-
pié-

présentation des choses passées, est une véritable sensation, bien que foible du son & des couleurs, laquelle n'a son siège que dans les parties qui restent en leur entier, & qui ont, à la longue, contracté la disposition de s'ébranler, de même que les organes qu'on a perdus, s'ébranloient dans le tems qu'on s'en servoit; mais pour nous en tenir aux sécrétions d'humeurs, il faut remarquer que ces opérations ne procedent pas tant des organisations particulières des filtres, que des fermentations spontanées des humeurs mêmes; vû que dans ce mouvement intestin d'une humeur, la diversité des choix & des combinaisons, qui se font entre les particules des matières, dont résulte cette humeur même, produit différentes sortes de substance qui se séparent d'elles mêmes sans le ministère d'aucun organe: aussi observons-nous que le sang qu'on peut regarder comme la source & le centre de tous les autres liquides de nôtre corps, n'est pas plutôt ralenti dans un endroit, ou reçu dans un Vaisseau, par exemple dans un plat quand on seigne, qu'une sérosité urinaire s'en sépare, une huile bileuse surnage, une limphe salivairé se met à part, & la portion chileuse s'y fait distinguer; qu'arrive t'il donc quand une sorte de filtration est supprimée dans un vicere obstrué? le sang s'y arrête, & s'il ni forme pas des absces ou des dépôts de matières, qui percent au dehors les divers liquides, dont il est mélangé, & que le viscere devoit séparer, se dégagent les uns des autres, & trouvent, ou se font des chemins dans les parties voisines qui en sont grossies & fortifiées, pendant que la portion la plus ductile, la plus homogène, & la plus active

des Princes &c. Juillet 1708. 61
tive du sang, est reprise par les racines des veines qui se rencontrent par tout: ainsi ces autres liquides n'ayant plus de liaison avec cette principale partie du sang, l'abandonnent, & lui laissant tenir la route commune des veines & des arteres, par lesquelles s'accomplit la circulation générale de l'humeur sanguine, ils se dispersent par les pores les plus proches dans des parenymes, dont les canaux les conduisent par différens sentiers, soit hors du corps, soit dans la masse du sang où ils se remèleront.

Pour appliquer cette Theorie à l'observation, sur laquelle on demande une explication; je vous dirai Mr. qu'il y a apparence que dans cette Dame, les regles peu à peu supprimées & détournées de l'uterus, se sont répandues avec le reste du sang dans toutes les autres parties, & que les filtres qui séparent incessamment quelque liqueur, dans la cavité de la tranchée artère, ou de l'Oesophage, ou même du ventricule, s'étant trouvées propres à admettre ce sang menstruel, il aura quitté la route embarrassée de la circulation, pour sortir par les tuyaux excretoirs de la partie glanduleuse de quelqu'un de ces organes: or de tels Canaux ayans une fois servi à ces écoulemens, se feront maintenus dans cet usage, par les reproductions d'une semblable quantité de sang, qui, en conséquence de la regularité des battemens du cœur & des artères, du Diafragme & des autres muscles, tant de la respiration que de diverses opérations vitales, qui ont des intervalles réglés, seront devenues périodiques; d'un autre côté les matières fécales, ayant trouvé des obstacles à leur sortie par les derniers intestins, & le mouvement antiperistaltique

que, ou de bas en haut de ces conduits musculueux, s'étant joint aux Convulsions de l'estomac, qui le favorisoient, ces organes ont dû s'accoutumer à réjeter de tels excremens par la bouche : toutes fois pour la séparation de ce qu'il y a de plus grossier dans le chile, il n'est pas nécessaire de supposer le chile encore impur, descendu jusques dans les gros boyaux ; cette séparation se pouvant faire assez exactement dans les menus intestins & même dans l'estomac seul ou dans l'estomac, le *duodenum* & le *jejunum* ensemble, trois receptacles qui communiquent aisément entr'eux, non avec les gros boyaux d'où il est difficile qu'il remonte quelque matière dans ceux-là.

La raison de ce que je viens d'avancer est qu'après la première digestion des alimens dans le ventricule, & dans ces premiers intestins, où la bile & le suc pancréatique se rendent, pour l'accomplissement de la chilification, la portion du chile la plus succulente & la plus propre à la nourriture acquierant une subtilité & une consistance différente du reste, elle s'en débarasse, s'amasse tout autour, d'où elle peut glisser dans les vaisseaux lymphatiques de l'estomac, qui serviront de veines lactées, ou dans les veines lactées même des premiers intestins, pour aller de là par les réservoirs ordinaires du chile, se verser dans les vaisseaux sanguins où elle ne pourra être suivie des particules excrementicielles un peu compacte, qui venant à irriter le ventricule, en seront incontinent expulsées. La vessie & ses conduits cessant pareillement de faire leur fonction, les urines séparées du sang dans les reins ou dans d'autres

tres endroits, seront rentrées par les veines dans la masse de cette humeur, qui les portent par les artères à l'estomac comme ailleurs, en déposera davantage dans les colatères de ce viscere, qui sera plus disposé à s'en imbiber, de sorte qu'elles se feront fait par là un chemin habituel, comme autrefois par la vessie, qui pourroit aussi par une communication des pôtes déjà remarquée en d'autres sujets, s'en décharger dans les parties membraneuses qui la couvrent & qui par leurs contractions pourroient de l'un à l'autre la faire suinter dans le ventricule, qui leur serviroit ainsi de gout commun, de même qu'aux excemens grossiers & au sang menstruel; car on ne peut supçonner que toutes ces excréations viennent immédiatement d'autre partie que de ces visceres ou d'endroits fort proches.

Mais la santé de cette Religieuse doit être très-imparfaite, car le chile ne peut couler si pur par les veines lactées des premiers intestins, jusqu'où il peut être poussé, que beaucoup de particules excrementicielles ne s'insinuent avec lui dans les canaux de la circulation du sang: elle pourra néanmoins subsister dans ce désordre, à cause que ces restes d'excremens trouveront toujours moyen de s'échapper par la voye de l'évaporation & des transpirations, des sueurs, des crachats &c.

II. Il paroît depuis peu un livre intitulé *Santeïilliana*, ou les bons mots de Mr. de Santeïil, avec un abrégé de sa vie. Comme je n'ai pas encore vû le livre, je ne dirai rien de ce qu'on me mande qu'on y a remarqué d'insipide dans les pièces pour ou contre ce Poëte, dont on a grossi le Volume. S'il en faut croire le titre, cette édition s'est faite à

Bons mots
de Santeïil.

la Haye en Hollande; mais ceux qui ont vû l'ouvrage, & qui se connoissent en Editions, jugent qu'il a été imprimé en France.

III. On a imprimé à Reims chez *Remi Jeunehomme*, une petite brochure de 16. pages, sous le titre *les Poëtes en débauche*. C'est un précis des avantages que les François ont remporté sur les Alliez pendant la Campagne de 1707. où le Poëte fait entrer la naissance de Mr. le Duc de Breragne & du Prince des Asturies. Il fait ensuite l'éloge de quelques Generaux, entr'autres de Son A. R. Mr. le Duc d'Orleans, de Mr. de Vendôme, de Mrs. de Berwick, Villars, Tessé, Medavi &c. On trouve à la fin quelques Dévise; il y en a une sur la naissance du Prince des Asturies, dont le sujet est une mer agitée, & une main qui sortant d'un nuage, presente une perle d'une grande beauté avec ces mots, *C'est pour une Couronne*. La perle s'explique elle-même en ces termes.

*Devise
pour le Prince
des Astu-
ries.*

*Le Ciel qui de mon sort ordonne,
M'a fait naître au milieu de l'orage & du
bruit;
Mais en moi tant d'éclat, tant de beauté ré-
luit,
Qu'on voit bien qu'il m'élève au sort d'une
Couronne.*

*Caravanes
d'Asie par
Mr. Bugnon.*

IV. Enfin le Sr. Bugnon Geographe de Son A. R. de Lorraine, a mis au jour l'ouvrage que nous avons annoncé il y a quelques mois * qui a pour titre *Relation exacte concernant les Caravanes ou Corteges des Marchands d'Asie*, imprimé à Nancy &c. Cet ouvrage sera

* Voyez Tome VII. pag. 437.

fera de quelque utilité aux Marchands de Lorraine, & aux autres qui voudront aller commercer en Asie, & traverser les déserts de l'Arabie, puis qu'il leur apprendra, comment, par qui, & de quoi ces Caravanes sont composées, la maniere qu'on observe dans les Campemens, & les précautions qu'il faut prendre pour se deffendre lors qu'elles sont attaquées par les Arabes. L'Auteur nous apprend qu'il a tiré les matieres dont il instruit le Public, de certains *memoires confus d'une personne qui lui touchoit d'assez près, qui a été employé dans ces Caravanes. Qu'il a consulté deux autres personnes, qui avoient exercé les premiers emplois de ces Caravanes en 1667.* mais il n'a pas jugé à propos de nous informer du nom ni de son parent, ni des deux personnes consultées, sans doute, comme il le dit dans sa Préface, *parce que les premiers emplois de la Caravane étoient trop bas pour des gens de leur condition.* Cette Relation, qui contient 124. pages, est renfermée dans une seule lettre que l'Auteur adressé à Mr. le Marquis de Lenoncourt de Blainville, Grand Chambelan de Son A. R. de Lorraine & Gouverneur de Nancy.

V. Depuis quelques mois il paroît à Paris, chez le Gras, le Clerc, & Edouïard Libraires, un livre qui a pour titre, *Abregé de l'Histoire des sçavans anciens & modernes, avec privilege* *Abregé de l'Histoire des sçavans.* 1708. Nous laissons aux sçavans Journalistes de France & de Hollande le soin d'instruire le Public, de l'utilité que les gens de Lettres tireront de cet ouvrage, nous nous contentons de l'indiquer; cependant pour en donner une idée, nous observerons quelques remarques, que nous avons faites à l'ouverture du livre

& sans choix, qui suffiront pour faire connoître que c'est un parlerre de sciences, où tous les sçavans pourroient cueillir des fleurs de leur goût.

Cicéron affligé de la mort de sa fille.

L'Auteur qui n'est designé dans le privilege qu'il a obtenu de la Chancellerie de France, que par un G.... nous averti dans sa préface qu'il s'est attaché à relever certains traits singuliers & peu connus, qui ont caractérisé les Auteurs celebres, & qu'il rapporte quelques circonstances éclatantes ou secretes de la vie de ces illustres Sçavants. Par les Anciens, il entend ceux de l'ancienne Grece & de l'ancienne Rome, qui ont vécu jusqu'au siècle d'Auguste; & par les Modernes, tous les grands hommes qui ont paru sur la scene Philosophique & Historique dans les derniers siècles.

Après avoir donné le plan de son ouvrage, il commence d'entrer en matiere par Cicéron, & remarque une circonstance de sa vie, qui, dit-il, n'avoit pas encore été décrite; c'est l'affliction demesurée qu'il conçut de la mort de sa fille Tullie, dont on ne put jamais le consoler, & qui l'obligea à se confiner dans une solitude, où il mena une vie, qu'il déclara lui-même être la moins insupportable à un homme veritablement affligé.

Euripide Poëte Grec ennemi des Femmes.

En nous parlant d'Euripide Poëte Grec, page 24. il remarque qu'on l'avoit titré d'ennemi des femmes, parce qu'on trouve dans ses Tragedies plusieurs rolles contre ce sexe; ce qui l'obligea de dire à ceux qui l'en censuroient, je represente les Femmes comme elles sont: Sophocle au contraire disoit, & moi comme elles devroient être, parce qu'il faisoit des éloges de la vertu, de la modestie, de la

dis-

discretion & des autres qualitez qui conviennent au Sexe, & qui fait distinguer & admirer les femmes lors qu'elles en font revêtues & qu'elles en font profession. Nôtre Auteur ajoute, qu'Euripide sachant qu'un Poète de son tems se vançoit d'avoir fait trois cens vers en trois jours, pendant que lui n'en avoit fait que trois avec beaucoup de peine; dit, *les miens perceront toute l'étendue des siècles, & les vôtres ne dureront que trois jours.*

A la page 65. & suivantes, l'Auteur nous apprend, que la force de l'éloquence de Pythagore, produisit dans la Ville de Crotona, une reforme de mœurs plus considerable que les Predicateurs de l'Evangile, ni les Loix severes des Souverains n'ont pû faire de nôtre tems dans plusieurs Etats bien policez. Car ces exhortations obligerent les habitans de cette grande Ville de renoncer au luxe, à la bonne chere, & de vivre suivant les regles de la vertu; les Dames mêmes (le croira t'on) abandonnerent leurs habits superbes, leurs ornemens & tous les colifichets qu'aujourd'hui la plûpart des femmes Chrétiennes conservent avec plus de soin que leur propre vertu. La principale attention de ce Philosophe étoit d'enseigner à ses Disciples à dompter leurs passions, & à étouffer les mouvemens d'avarice & d'ambition, à preferer le silence, la retraite & la contemplation, & la possession des richesses.

Pour venir plus aisément à bout de son dessein, principalement pour corriger le vice de l'impureté & de l'adultere, qui étoit assez en vogue dans toute l'Italie & surtout à Crotona (qui étoit la Ville la plus déreglée) Pythagore feignoit d'être descendu aux enfers,

pour voir ce qui s'y passoit : Il s'enferma quelque tems dans un lieu souterrain, où sa mere, qui seule en savoit le secret, l'informoit (comme on en étoit convenu) de tout ce qui se passoit dans la Ville. Quelque tems après le Philosophe sortit du lieu souterrain, avec un visage pâle & défait, & ayant assemblé le peuple, il les entretint de ce qu'il supposa avoir vû dans les enfers, par exemple, de la peine qu'on y faisoit souffrir aux maris infidèles à leurs femmes, &c. & comme il leur fit le recit de plusieurs circonstances de ce qui s'étoit passé dans leur Ville pendant son absence, cela donna beaucoup de poids aux fables qu'il leur débitoit.

*Erâsme
indigné con-
tre certains
Imprimeurs.*

Je ne citerai plus qu'un endroit du Livre dont je parle, c'est à l'occasion de l'indignation qu'Erâsme avoit conçu contre les Imprimeurs, qui mettent sous la presse de Libelles diffamatoires contre la vertu, la reputation, ou l'honneur des hommes. L'Auteur à la page 317. remarque que quelqu'un ayant voulu excuser les Imprimeurs de ces Libelles, *Sur ce que, peut-être, ils avoient besoin de faire de pareilles éditions pour gagner de quoi nourrir leurs femmes & leurs enfans;* Erâsme répondit, *Si cela est, qu'ils soient réduits à cet état, Qu'ils mandient leur pain, ou qu'ils prostituent leurs femmes; car ce crime sera moindre que celui de ruiner la reputation de son prochain.* Si cet avis avoit été suivi de tous les Libraires qui se sont établis depuis Erâsme, on n'auroit pas rempli le public d'un si grand nombre de Libelles & de méchans Livres, principalement depuis environ 25. ans.

*Bibliothèques
publiques.*

VI. Au mois de Mai dernier, Mr. de Bourges, Docteur de Sorbonne, ancien Prieur de Saint

des Princes &c. Juillet 1708. 69

Saint Victor, & Chanoine de l'Eglise de Saint Marcel, prononça un discours fort éloquent dans l'Abbaye de Saint Victor, sur l'utilité des Bibliothèques publiques, le jour qu'on ouvrit celle que feu Mr. le President Cousin a donné en garde à cette Abbaye pour la rendre publique. Cet Illustre Magistrat a laissé un fonds pour faire un pareil discours tous les ans.

Le Sieur Riparfont, Avocat celebre au Parlement de Paris a aussi donné au public une très-belle & nombreuse Bibliothèque, qui a été placée dans les hautes Sales du Palais Archiepiscopal; on en fit l'ouverture pour la première fois, le cinquième Mai 1708. Elle doit être ouverte tous les jours pour les Avocats, & trois fois la semaine pour le public. Les Avocats pour la rendre plus utile, ont résolu d'y ajouter deux fois la semaine des consultations gratuites sur différents sujets, où toute sorte de personnes pourroient aller puiser des instructions.

VII. Le Sieur Dancourt vient de donner une pièce Comique au public, qui a fait beaucoup de bruit, parce que bien des gens y sont caractérisés; elle a pour titre *Madame Artus*.

*Madame
Artus pièce
Comique.*

VIII. Madame la Comtesse de Monbrun, veuve du Gouverneur de Caubray, a fait un ouvrage fort opposé à celui-là, puis qu'il n'a pour but que d'inspirer la piété & une véritable dévotion à ses Lecteurs: cette occupation fait beaucoup d'honneur à cette Dame, aussi est elle d'une Famille où la piété, l'esprit & le mérite sont héréditaires: Elle est sœur de Mr. Gruyia, Garde du Tresor Royal, qui nobstant le grand attachement à son Emploi,

ne laisse pas de cultiver l'étude des belles lettres, aussi a-t'il acquis une grande & parfaite connoissance de l'antiquité.

*Ecole de
Chirurgie.*

Son Altesse Royale de Lorraine donnant une application continuelle à tout ce qui peut être utile & avantageux à ses Peuples, a érigé une Ecole de Chirurgie dans son Université de Pont-à-Mousson, dans laquelle un ancien Professeur en Medecine y enseignera *gratis* la Chirurgie en François, en Allemand & en Latin, pour la commodité des étrangers qui iront faire leurs études dans cette Ecole, dont l'ouverture s'en fera pour la premiere fois le 12. Novembre 1708. par une démonstration d'Anatomie sur toutes les parties d'un cadavre, préparée par un Chirurgien ordinaire de Son Altesse Royale : on fera ensuite l'explication d'un Traité de Chirurgie sur les tumeurs, les playes, les ulceres, les fractures, les laxations & la seignée, & ces leçons seront continuées jusques à Noël. Elles se feront depuis la Purification jusques à Pâques sur un autre Traité qui regardera d'autres operations de Chirurgie, & on y examinera les maladies veneriennes : on enseignera l'Osteologie ou maladies des os & des bandages, depuis le quinze Juin jusqu'au premier Août, & ensuite la démonstration des plantes officinales, qu'on réiterera toutes les années dans les mêmes tems & dans le même ordre.

ARTICLE X.

Qui contient les naissances, les mariages, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

I. **A**U commencement du mois de Mai, Madame la Duchesse de Modene accoucha d'un Prince mort; mais comme elle en a deux autres, sa famille en a été moins affligée.

Naissances.

Presque dans le même tems, Madame la Connétable Colonna, accoucha d'un fils à Rome; on n'en a pas marqué le jour, aussi n'est-t'il pas sincere de le savoir, comme dans l'Isle de S. Laurent près de la Baye d'Autongil, où l'on a accoûtumé de jeter à la voirie, ou d'abandonner dans les bois les enfans dont les femmes accouchent les Mardi, jeudi, & Samedi.

Mariages.

II. Sur des avis que nous avons reçu de quelques endroits, nous croyions d'annoncer ce mois-ci plusieurs mariages illustres, qui avoient été mis sur le Tapis; mais certaines vûës d'interêt en ont fait rompre la negociation. Ce n'est presque plus des maris ni des femmes, qu'on recherche aujourd'hui dans le mariage, c'est du bien.

Informez-vous des mœurs plus que de la richesse,

Si dans le nœud d'Hymen vous cherchez le repos;

Qu'a-t'il? qu'a-t'elle? sont deux mots,

Qui n'ont jamais produit ni douceur ni tendresse.

En voici pourtant quelques-uns, que ces obstacles n'ont pas empêché de conclure. Le 28. Mai, le Duc de Mecklembourg, épousa à Lewarde en Frise, la Princesse Hedwige Sophie de Nassau, sœur du Prince de ce nom, Gouverneur de Frise.

Le Marquis de Courcillon, fils de Mr. le Marquis de Dangeau a épousé Mademoiselle de Pompadour; le nouveau marié sera Menin de Monseigneur le Dauphin & de l'agrément du Roi, Madame la Marquise de Dangeau cede à la nouvelle mariée sa place de Dame du Palais, en se réservant sa vie durant, les deux mille Ecus de pension qui y sont attachez.

Le Roi a aussi signé le mariage de Mr. le Marquis d'Aubuffon, avec Mademoiselle de Bonneüil, Nièce de Mr. le Marquis d'Ambre, riche de trois cens mille livres.

III. Le Comte de Tirrimont, Ambassadeur du feu Roi d'Espagne au Traité de Riswich, mourut à Bruxelles le 9. Mai âgé de 84. ans.

Le 12. le Duc Ado'phe Frederick de Mecklembourg Strelitz, mourut, ayant laissé son fils unique sous la tutelle du Roi de Suede & du Duc d'Hannover.

Le 13. le fils du Prince Royal de Prusse, qui n'avoit que cinq mois, & à qui on avoit donné le titre de Prince d'Orange, mourut à Berlin.

Le fameux Jules Ardoüin Mansart, Sur-Intendant & Ordonnateur General des Bâtimens & Jardins du Roi, des Arts & Manufactures du Royaume, mourut subitement à Marly âgé de 63. ans. Le Roi a donné

des Princes &c. Juillet 1708. 73
donné au Marquis d'Antin la Charge de
Directeur General des Bâtimens avec les
mêmes appointemens qu'avoit Mr. Ma-
fard ; mais celle de Sur Intendant demeure
supprimée.

Dame Elifabeth Hamilton, de l'Illustre
Famille d'Hamilton d'Ecoffe, veuve de
Philbert, Comte de Gramont, Chevalier
des Ordres du Roi, mourut à Paris le 3.
âgée de 73. ans.

Mr. le Marquis de la Ferté, frere de feu
Madame la Duchesse de Chaulnes, est aus-
si mort subitement.

Le 12. Avril Messire Louïs Dessalles,
Seigneur des Vouthons, mourut dans un
âge fort avancé dans son Château de Con-
dé. Il étoit Conseiller d'Etat de S. A. R.
de Lorraine, & Bailly d'Épinal. Il avoit
été Lieutenant Colonel du Regiment de
Marfin, & avoit exercé la Charge de Ma-
réchal des Logis de la Cavalerie de France
en Catalogne, pendant les Campagnes de
1673. & 1674.

La Maison Dessalles, qui est originaire
de Bearn, est très ancienne. Pierre Des-
salles fils d'Antoine, qui avoit été Page de
la Chambre du Roi Louïs XI. se trouva aux
Batailles de Montlevy en 1465. & de Nan-
cy en 1477. Il épousa en premières nées
Nicole de Vernancourt, de Gombervaux
en 1490. Philippes Dessalles épousa en se-
condes nées en 1565. Renée d'Hausson-
ville, dont il eut six enfans. Celui ci eut
pour Successeur Jean Dessalles, qui fut
Conseiller d'Etat & Chambelan de Charles
III. Duc de Lorraine. Christophe Dessal-
les lui succeda & fut Gouverneur de Vitry ;
Ensuite

Ensuite vient Claude Dessalles Maréchal de Camp du Roi Henri IV. qui suivit ce Monarque dans toutes ses Campagnes; Henri Dessalles son fils fut Guidon des Gendarmes du Duc de Bouillon, & épousa Elisabeth de Merode, Niece & heritiere de l'Electeur de Treves, dont il eut neuf enfans, du nombre desquels étoit Henri Dessalles, Seigneur des Vouthons, qui eut de son mariage avec Marie-Madelaine d'Autry, Mr. le Comte Dessalles dont nous annonçons la mort, & dont la Maison est alliée avec les meilleures Familles de Lorraine, & dans plusieurs Maisons de distinction en France.

La République des Lettres a perdu un homme distingué par son sçavoir, & par son merite; c'est Mr. de Maucroix Chanoine à Reims & Pricur de Crecy, qui mourut au mois d'avril, âgé de 90. ans. Mrs. Furetiere, Richelet, Santeuil, & plusieurs autres Sçavans, faisoient beaucoup de cas de l'estime de Mr. de Maucroix; le public lui est redevable de la traduction du Schisme d'Angleterre, des Oraisons de Cicéron, & de plusieurs autres ouvrages, tant en prose qu'en vers; enfin pour faire son éloge en peu de mots, il suffira de dire qu'il étoit un bon Orateur, un habille Historien, & un excellent Poète. Voici l'Épitaphe que Mr. Thiery Jessonnot lui a faite.

*Maucrois vient de passer l'Acheron & le Stix,
Mais ces fleuves d'oubli ne lui font point d'ou-*
trages,

Il est des Sçavans, le Phenix,

Puis qu'il renaît enfin par tous ses beaux ou-
vrages.

Le

des Princes &c. Juillet. 1708. 75

Le Comte de Noyelle, Général des troupes Hollandoises en Catalogne, y est mort de maladie ; c'est une veritable perte pour la Republique & pour ses Alliez, parce que c'étoit un des meilleurs Officiers d'Infanterie des Etats Généraux : Il étoit Gouverneur de Bergue-op-zom ; Depuis long-tems il avoit demandé son rappel, soit que le climat de Catalogne fût contraire à sa santé, soit qu'il eût autant lieu de se plaindre des Ministres accreditez de la Cour de Barcelonne, que les Généraux Anglois qui en sont venus mécontents.

Il s'est glissé une faute dans le mois de Novembre 1707. page 334. ligne 19. au lieu de *Mr. Mecenigo*, il faut, *Mr. Nani*.

VOulant profiter de la place qu'il nous reste pour remplir le nombre de feuilles dont ce Journal est ordinairement rempli, nous avons crû devoir mettre ici l'ordre de Bataille de l'Armée des Alliez, commandée par Mr. de Marlborough, d'autant plus que celui de l'Armée de France, sous Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui lui est opposée, est déjà inseré dans ce même Journal.

La premiere Ligne est commandée à la droite par Mr. de Marlborough, & à la gauche par Mr. d'Ouverquerque, qui ont sous eux pour Lieutenans Generaux, Mrs. le Duc de Wurtemberg, Dompré, Ortfrize, Albermale, Schor, Fagel, Sparre, Dedem, Ingolsby, Orkenay, Buleau, Lomby. Pour Marechaux de Camp, Mrs. Rantzau, Athelona, le Prince d'Auvergne, Laleck, Homberg, Vreck, Lauder, Collgao, Villate, Rantzau, Argel, Boors, Voode. Et pour Brigadiers, Mrs. Flaits, Palmes, Pentz, Chandos, Matta, Merditz, Temple, Stark, Godechem, Vandeube, Huf-feld, Vazina, Bauditz, G. Maurice, Eck, & Hebron.

<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>
Royal Ecoffois	2	Lumley	3
Royal Irlandois	2		
7. <i>Escadr.</i>			

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>
Ladinghain	2	Pents	2
Schömberg	2	Redin	2
Palmes	2	Labringen	2
Vuode	2	Bulaux	4
Chulemb.	2	Chandos	2
<i>Ca-</i>			

des Princes &c. Juillet 1708. 77

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie</i>	<i>Escadr.</i>
Dinoftra	2	Voudelnas.	4
Obdam	2		
		30. <i>Escadr.</i>	

<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>	<i>Infanterie.</i>	<i>Batail.</i>
Gardes Angloifes	1	Debreüil	1
Oikenay	1	Stalmefterd	1
Godefrey	1	Tallembourg	1
Every	1	Starck	1
Eucant	1	Rantzeau	1
Sabonne	1	Orange	1
Viube	1	Evelour	1
Orkenay	1	Hortemberg	1
Ingolsby	1	Houland	1
Temple	1	Dumay	1
Taton	1	Voudelnas	1
Northingham	1	Prince d'Heffe	1
Orgile	1	Sckendorff	1
Calo	1	Hurfeldz	
Merderz	1	Gardes bleües d'Hol-	
Prefton	1	lande.	3
Hourc	1	Schiratzel	3
Goër	1	Gardes Danoifes	2
		40. <i>Batail.</i>	

<i>Cavalerie.</i>	<i>Efcadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Efcadr.</i>
Gardes Dragons	5	Gardes bleües	2
Bauditz	4	Oltfrize	3
Carabiniers	4	Eck	3
Gardes du Corps d'Hol-		Rochefort	3
lande	1	Erbruck	3
		28. <i>Efcadr.</i>	

Infan-

<i>Infanterie</i>	<i>Batail.</i>	<i>Infanterie</i>	<i>Batail.</i>
Hebron	2	Dumay	2
Prince Maximilien	2	Fuger	2

8. *Batail.*

<i>Dragons</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Dragons</i>	<i>Escadr.</i>
Briebvredorff	4	La Bringin	2
Saneliau	2	Durtaubouls	3
General-Major Ant- ziau	2		

13. *Escadr.*

La seconde Ligne est commandée à la droite par Mr. Natzmas, & à la gauche par M. le Comte de Laurum, qui ont pour Lieutenans Généraux Mrs. Oxerftein, Holstemberg, Doopff, Hompêch, Rantzau; Pour Maréchaux de Camp, Mrs. S. Laurens, Denhost, Tetraut, Halland, Muray, Erbach, Prince de Hesse, Frankemberg, Vuilingost. Et pour Brigadiers, Mrs. Hakemberg, Span, Réouden, Trouffel, Borck, Croone, Gouvai, Keppel, Vuermulern, Barnier, Zilhen, Boiffet, Duportail, Craling, Grouenstin, Paul, Becthun, Deuvit;

<i>Dragons</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Dragons</i>	<i>Escadr.</i>
Soufflers	4	Wuitingestin	4
Ambach	4		

12. *Escadr.*

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>
Leibringhen	3	Bennegheu	2
Croons Prince	3	St. Laurens	2
Chilembach	3	Fricapel	2
Heyden	2	Voigt	2
Caron	2	Villars	4

25. *Escadr.**Infanterie*

des Princes &c. Juillet 1708. 79

<i>Infanterie</i>	<i>Batail.</i>	<i>Infanterie</i>	<i>Batail.</i>
Gardes de Prusses	1	Albemarle	3
Croou Prince	3	Keppel	3
Margrave Arbrect	1	Hurler	3
Lottum	2	Chambriere	3
Deshoff	1	Prince Maximilien	1
Erb. Prince de Prusse	1	Barvier	2
Anstarsbe	1	Oxenstern	2
Latorff	1	Fagel	2
Grameau	1	Sarlk	2
Bantorff	2	Alors	2
Martaulle	2	Boiffel	2
Hocke	1	Ustecken	2
Gouvavi	2		

47. *Batail.*

<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Cavalerie.</i>	<i>Escadr.</i>
Doopff	4	Latack	2
Schemetteau	4	Prince d'Auvergne	1
Gardes de Frise	1	Grovestin	2
Prince d'Orange	1	Paul	2
Ager	1	Drurberg	2
Craling	2	Humber	2
Hebren Hombourg	3	Feiniger	3
Athlona	2		

32. *Escadr.*

<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>	<i>Dragons.</i>	<i>Escadr.</i>
Brocdorff	2	G. Rantzau	2
Wurtemberg	2	Wurtemboels Drag.	2
Deevitz	2		

10. *Escadr.*

Escadrons
Bataillons

166.

107.

Notus apprenons par les lettres d'Espagne que Mr. le Duc d'Orleans ayant été averti que les ennemis avoient envoyé un Corps de troupes assez considerable dans un Village apellé Sterello, dans le deffein d'attaquer un Convoy qui devoit venir à son Armée, a envoyé Mr. de Gayetano, Lieutenant Général Espagnol, avec 3000. hommes d'Infanterie, & 800. Chevaux, qui sont arrivez par deux endroits sur le Village. A la premiere vûë de nos troupes la Cavalerie ennemie a pris la fuite, & les Miquelets, qui étoient environ 1200. se sont sauvez de même dans la montagne: deux Bataillons Anglois & Hollandois sont demcurez en proye, & après une legere resistance ont mis armés bas: on en a tué environ 350. & pris 360. parmi lesquels il y a 33. Officiers. Un autre Officier Espagnol que S. A. avoit envoyé sur un Convoy qui arrivoit à Tortose, a ramené 1000. Bœufs, 6000. Moutons, & environ 150. Mulets ou Chevaux, après avoir battu l'Escorte, presque à la Porte de Tortose.

TABLE DES ARTICLES

Du mois de Juillet 1708.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag.	3
ARTICLE II. <i>France.</i>		9
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		15
ARTICLE IV. <i>Suisse.</i>		33
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		30
ARTICLE VI. <i>Pologne.</i>		35
ARTICLE VII. <i>Angleterre.</i>		40
ARTICLE VIII. <i>Hollande & Pais Bas.</i>		46
ARTICLE IX. <i>Litterature.</i>		57
ARTICLE X. <i>Naissances, Mariages & Morts des Personnes Illustres.</i>		71